

# WORKING PAPERS

Working Paper no. 28  
- *Cities and Fragile States* -

**EFFONDREMENT, GUERRE ET RECONSTRUCTION  
AU RWANDA: EXPOSÉ ANALYTIQUE DU  
PROCESSUS DE FORMATION DE L'ÉTAT**

Frederick Golooba-Mutebi  
Institut de Recherche Sociale de Makerere,  
Université de Makerere

Février 2008

## Crisis States Working Papers Series No.2

ISSN 1749-1797 (print)  
ISSN 1749-1800 (online)

Copyright © F. Golooba Mutebi, 2008

Although every effort is made to ensure the accuracy and reliability of material published in this Working Paper, the Crisis States Research Centre and LSE accept no responsibility for the veracity of claims or accuracy of information provided by contributors.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means without the prior permission in writing of the publisher nor be issued to the public or circulated in any form other than that in which it is published.

Requests for permission to reproduce this Working Paper, of any part thereof, should be sent to:  
The Editor, Crisis States Research Centre, DESTIN, LSE, Houghton Street, London WC2A 2AE.



**DESTIN**  
Development  
Studies Institute

## **Effondrement, guerre et reconstruction au Rwanda : exposé analytique du processus de formation de l'État**

Frederick Golooba-Mutebi<sup>1</sup>  
Institut de Recherche Sociale de Makerere

### **Abrégé**

*Le Rwanda acquit l'indépendance à l'issue d'une période de transition marquée par de violents conflits intestins. Ces conflits furent attisés par les dirigeants coloniaux sortants lesquels visaient à placer le contrôle de l'État entre les mains d'une majorité ethnique qu'ils avaient jusqu'alors marginalisé lui privilégiant une minorité qu'ils cherchaient désormais à exclure. Ces conflits se poursuivirent jusqu'aux politiques post-coloniales du pays. Pendant près de trois décennies, les dirigeants post-coloniaux du Rwanda présidèrent un État ethnocratique perpétuant la division ethnique héritée de leurs prédécesseurs coloniaux. Ils appliquèrent une politique d'exclusion et de répression systématique menaçant la stabilité du pays sur le long terme et débouchant finalement sur une guerre civile qui culmina avec le génocide de 1994. À la suite du génocide et du renversement de l'ancien régime composé de suprémacistes ethniques, la nouvelle élite dirigeante (dont la plupart des membres avaient vécu ou étaient nés en exil pendant près de trois décennies) s'attela à la tâche de reconstruction d'un État effondré et à la réorganisation des politiques nationales. Au cours des quatorze dernières années, on a assisté à des efforts délibérés de la part du gouvernement visant à dissocier le pays des politiques de division et d'exclusion adoptées pendant trois décennies par la Première et la Seconde République pour s'orienter vers un système privilégiant la réconciliation, l'unité nationale, l'égalité et l'inclusion. Le présent document étudie les développements survenus au Rwanda après 1994, avec les politiques et la société antérieures à 1994 comme toile de fond, ainsi que les facteurs qui ont entraîné et favorisé la guerre qui allaient culminer avec le génocide et le renversement de la Seconde République. Cette étude présente un aperçu des travaux et des résultats accomplis par la nouvelle élite dirigeante dans le but d'instaurer la paix et la stabilité sur le long terme. Une grande partie de cette étude demeure toutefois mal explorée, au niveau notamment de l'organisation politique et du rôle des partis politiques, de la réforme et de la gestion économiques et de la réforme et de la gestion du secteur de la sécurité ; ces sujets font actuellement l'objet de recherches continues.*

---

<sup>1</sup> Je souhaite exprimer ma gratitude à Yvonne Habiyonizeye pour sa précieuse assistance en matière de recherches.

## Introduction

Le Rwanda obtint l'indépendance à l'issue de circonstances particulièrement tragiques. Bien que les Rwandais n'aient pas eu à faire la guerre pour remporter l'indépendance, les années précédant l'autonomie du pays furent entachées par maints conflits. S'inscrivant dans la lignée de l'histoire du colonialisme et de la lutte anti-coloniale menée dans d'autres régions d'Afrique et du reste du monde, le désir des Rwandais de s'affranchir du joug colonial était à prévoir. La lutte pour l'indépendance du Rwanda fut livrée sur deux fronts. D'une part, les nationalistes parmi les élites Hutus et Tutsis étaient unis pour mettre fin à la domination belge. D'autre part, les nationalistes Hutus cherchaient à « libérer » la population majoritaire Hutu non seulement du joug belge mais aussi, avec l'appui de l'administration coloniale, de ce qu'ils percevaient comme un colonialisme exercé par la minorité Tutsi.

Il est important de préciser ici que les conflits interethniques du Rwanda se concentraient essentiellement des deux côtés des cercles élitistes ; c'est en effet au sein de ces élites que la lutte pour la suprématie ethnique trouvait sa source. Le gros des populations Hutus et Tutsis était en grande partie des victimes innocentes ou des assaillants mobilisés et encouragés par les élites qui cherchaient à acquérir ou monopoliser le pouvoir et les privilèges qui y étaient associés. Bien que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'autant d'analyses que les conflits interethniques, la rivalité intra-ethnique existant au sein de la population Hutu dans son ensemble puisait également ses racines dans les cercles élitistes répartis le long des axes nord-sud (Strauss 2006 ; Jefremovas 2002 ; Munyarugerero, 2003).

Les colonisateurs Belges avaient privilégié les Tutsis tout au long de la plus grande partie de l'ère coloniale ; ceux-ci étaient décrits par les historiens et les anthropologues de l'époque coloniale comme des éléments étrangers arrivés dans la région avant les colons, et responsables de la subjugation des populations indigènes Bantu, Hutu et Twa. Les historiens contemporains ont depuis démontré que l'histoire de cette région est en fait bien plus complexe (Vansina 2004 ; Chretien 2003). Pendant la plus grande partie de la période précédant la deuxième guerre mondiale, les colonisateurs Belges régirent le Rwanda en prenant modèle sur leur propre histoire politique et sociale. L'une des premières mesures qu'ils prirent dans le cadre de leur projet de formation de l'État fut l'exclusion des Hutus de la chefferie, estimant ces derniers moins intelligents que les Tutsis et incapables de commander. Ils placèrent également des chefs Tutsi à la tête de certaines régions où des chefs Hutus avaient fait la loi avant la domination coloniale.

Ces chefs devinrent les représentants immédiats des autorités coloniales ; ils furent chargés de collecter les impôts et les taxes (punitives), de faire observer le stockage des réserves alimentaires visant à prévenir le risque de famine, la culture et la promotion des cultures de rente, la conservation de l'environnement, d'organiser des travaux bénévoles d'intérêt collectif et d'autres tâches perçues comme onéreuses par la population et d'imposer des sanctions à ceux qui ne respectaient pas ces mesures. Alors qu'ils agissaient en qualité de représentants de l'État s'exposant à une rétrogradation en cas d'échec, la population Hutu et les Tutsis pauvres et ordinaires, durement touchés par ces exactions, (Semujanga 2003) attribuèrent une dimension ethnique à leurs actions, percevant ces chefs comme les représentants de la communauté Tutsi plutôt que de l'administration coloniale (Jefremovas 2002). Comme le soutient Strauss (2006) dans le cadre du ciblage des civils Tutsis lors des vagues successives de violence communautaire « la population Tutsi dans son ensemble fut tenue responsable des actions commises par une minorité » (p.199). Dans cette optique, les

chefs (et les Tutsi en général) vinrent à incarner la tyrannie et devinrent la cible de la rancœur populaire, bien plus que l'administration coloniale qu'ils servaient.

L'emprise des Tutsis sur les postes administratifs leur assurait un accès privilégié à l'enseignement et aux opportunités de formation, dans la mesure où les écoles publiques et religieuses et les organismes de formation recrutèrent essentiellement des étudiants Tutsi (Baranyizigiye 1999). Une fois leurs études terminées, les Tutsis avaient ainsi accès à davantage d'opportunités de travail par rapport à leurs camarades Hutu, grâce aux relations dont ils bénéficiaient dans l'administration. Ce phénomène contribua à accentuer l'inégalité et à attiser la colère des Hutus (Nkundabagenzi 1961). Le régime colonial creusa de cette manière un énorme gouffre politique et socio-économique entre les élites Tutsi et Hutu, alors que les citoyens ordinaires Hutus et Tutsi, victimes de pauvreté, de carences et ne possédant aucune terre, menaient des vies similaires (Jefremovas 2002 ; et Semujanga 2003). Les élites Hutus s'emparèrent de la théorie avancée par les autorités coloniales, l'Église<sup>2</sup> et les ethnologues laquelle présentait les Tutsis comme des envahisseurs étrangers dont il fallait débarrasser le territoire. Le résultat fut une série de crises politiques particulièrement sanglantes débutant quelques années avant l'indépendance et qui allaient devenir un leitmotiv de l'ère post-coloniale au Rwanda tout au long des années soixante jusqu'au début des années soixante-dix, culminant avec le génocide de 1994.

Au lieu de prendre des mesures visant à atténuer l'animosité interethnique créée en grande partie par les politiques fractionnelles qu'elles avaient appliquées, les autorités belges accentuèrent, par omission et par action, ces divisions. Au cours des dernières années du régime colonial, ces dernières encouragèrent en effet les Hutus à prendre les rênes de l'État post-colonial en mettant un frein à la dominance et à l'influence des Tutsi (Strauss 2006 ; Semujanga, 2003), une décision partiellement attribuable aux tensions existant à l'époque entre les élites Tutsi, l'administration coloniale et l'Église catholique. Le milieu des années cinquante fut marqué par une diminution de l'hégémonie Tutsi et une valorisation de la suprématie Hutu. Vers la fin des années cinquante, l'hégémonie Tutsi avait bel et bien disparu (Lugan, 1997 ; Strauss 2006). Toutefois, le déclin de la dominance Tutsi dissimulait la détermination de ceux-ci à continuer à jouer un rôle important dans la marche du pays vers l'indépendance.

### **L'émergence des partis politiques**

Quatre partis politiques virent le jour en 1959 lorsque les autorités coloniales consentirent enfin à leur formation. Ces quatre principaux partis représentaient essentiellement des groupes ethniques spécifiques. Les traditionalistes et monarchistes Tutsis créèrent en mai 1959 l'Union Nationale Rwandaise (« UNAR »), faisant campagne dès la date même de sa création contre toutes les formes de discrimination. La position officielle du parti était que « l'ethnicité ne constituait pas un facteur politique approprié et que la démocratie exigeait l'indépendance de toute domination européenne. » L'UNAR se distinguait toutefois par l'intolérance dont il faisait preuve envers ses adversaires Hutus et Tutsis, décrivant ceux-ci comme des traîtres, des ennemis et des serpents qu'il fallait exterminer (Strauss 2006:178). L'UNAR préconisait l'auto-gouvernance à partir de 1960 et l'indépendance complète à partir de 1962. L'Association pour la Promotion Sociale de la Masse (« APROSOMA »), fondée quelques années auparavant en 1957 comme un groupe civique se préoccupant de questions

---

<sup>2</sup> Voir par exemple Gatwa, 2005 ; Linden, 1999

d'ethnicité, devint également un parti politique en 1959. Ses partisans percevaient le Rwanda comme une colonie d'« Éthiopiens Tutsis » et soutenaient que le combat mené par les Hutus était en fait une lutte contre le « colonialisme Tutsi ». Ce parti rejetait toute forme de cohabitation entre les Hutus et les Tutsis et fut le tout premier parti à réclamer publiquement l'extermination des Tutsi (Murego 1975). Le Mouvement Social Muhutu (« MSM »), également fondé en 1957 et dirigé par Grégoire Kayibanda, catéchiste catholique qui allait par la suite devenir le premier président du Rwanda, devint le Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu<sup>3</sup> (« PARMEHUTU ») sous l'influence des autorités belges (Kakwenzire and Kamukama 2000).

L'objectif clairement affiché de ce parti était « l'émancipation des Hutus ». Des Tutsis modérés créèrent Le Rassemblement Démocratique Rwandais (« RADER »). Ce parti se heurtait à l'hostilité des extrémistes Hutus qui le percevait comme le cheval de Troie de la monarchie et à celle des extrémistes Tutsi de l'UNAR qui considéraient ses membres comme des traîtres. Au fil du temps, le RADER, les valeurs libérales qu'il incarnait, les modérés Hutus et Tutsis préconisant un compromis politique et une évolution progressive, furent confinés aux coulisses de la scène politique tandis que les extrémistes prirent le devant de la scène (Strauss 2006).

### **L'impact des politiques partisans**

L'émergence des politiques partisans plaça l'animosité entre les Hutus et les Tutsis ouvertement dans le domaine public, faisant de l'ethnicité un point de mobilisation politique majeur. Le battage politique survolté qui s'ensuivit échappa à la maîtrise des autorités coloniales et dégénéra en novembre 1959 en violence interethnique. Cette violence s'embrasa à la suite de rumeurs d'attaques portées à l'encontre de certains hommes politiques Hutus par de jeunes militants Tutsis appartenant à l'UNAR. Les élites politiques Hutus mobilisèrent à leur tour des jeunes, essentiellement Hutu, pour attaquer les membres de la communauté Tutsi et piller leurs biens dans les régions centrales et nord ouest du pays. En riposte, les partisans de l'UNAR, comprenant parmi leurs rangs des Tutsis et des Hutus, brutalisèrent, procédèrent à l'arrestation, torturèrent et assassinèrent les dirigeants politiques des partis rivaux, y compris certains Tutsis accusés de déloyauté envers la monarchie (Strauss 2006 : 178-181).<sup>4</sup>

Les administrateurs coloniaux ne prirent pas la décision d'intervenir immédiatement pour rétablir l'ordre, préférant laisser la violence se propager. Dans l'ensemble, les colonisateurs soutenaient le « soulèvement Hutu », certains d'entre eux allant jusqu'à exprimer leur désir de voir la fin de la dominance Tutsi (Rugengamanzi 1999 ; Karekezi 1982 ; Munyarugerero 2003). Néanmoins, l'administration coloniale finit par lancer une intervention militaire, ciblant principalement les autorités Tutsi, plutôt que les Hutus, mettant enfin un terme à la violence.<sup>5</sup> Une fois que l'ordre fut rétabli, tous les chefs Tutsi tués, mutilés ou forcés à

---

<sup>3</sup> Ce parti fut rebaptisé par la suite le Mouvement Démocratique Républicain - Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu (« MDR-PARMEHUTU »).

<sup>4</sup> Selon Strauss (2006), les attaques portées à l'encontre des membres de la communauté Tutsi par des Hutus ordinaires n'étaient pas nécessairement motivées par une haine ethnique. Il semblerait que certains d'entre eux croyaient que le roi avait été fait prisonnier par des Tutsi et avait ordonné ces attaques. D'autres, croyant qu'ils agissaient au nom de l'administration coloniale s'en allèrent réclamer de la paraffine auprès des fonctionnaires belges pour les aider à incendier les maisons des Tutsi.

<sup>5</sup> On notera par exemple que les chefs Tutsi soutenant activement l'UNAR furent démis de leurs fonctions. D'autres autorités Tutsi furent arrêtées pour des crimes qu'ils avaient soi disant commis (Strauss 2006 : 181 ; ainsi que Semujanga 2003).

prendre la fuite furent remplacés par des Hutus.<sup>6</sup> Au vu de la manière partisane dont les autorités coloniales avaient réagi à la violence, les élites politiques Hutus semblent avoir conclu qu'elles étaient non seulement en mesure d'inciter la violence en toute impunité, mais qu'elles pouvaient également retirer des avantages de celle-ci. C'est aussi à cette époque que naquit l'idéologie du « Pouvoir Hutu », alors que les élites Hutus cherchaient à contrecarrer la dominance Tutsi pour la remplacer par son équivalent Hutu. Dès 1960, il était évident que l'objectif que s'étaient fixé les autorités coloniales, à savoir l'établissement d'institutions démocratiques préalablement au statut d'indépendance nationale, ne pourrait pas être atteint. Pourtant, les colonisateurs poursuivirent les préparatifs visant à accorder au Rwanda son indépendance.

En 1961 les toutes premières élections locales se déroulèrent dans un climat de paix. Bénéficiant du soutien de l'administration coloniale, les partis menés par les Hutus, parmi lesquels le PARMEHUTU figurait comme le plus important, remportèrent d'écrasantes victoires. Les partis menés par les Tutsis, en revanche, obtinrent moins de dix pour cent des voix. Le PARMEHUTU remporta plus de soixante-dix pour cent de l'ensemble des voix sous son nouveau nom : le MDR-PARMEHUTU (Mouvement Démocratique Républicain). Sa campagne avait été essentiellement basée sur un message antimonarchiste. Malgré tous leurs efforts, les deux partis menés par les Tutsis, à savoir l'UNAR et RADER, ne parvinrent pas à se mettre d'accord pour créer une alliance. Au cours de la même année, la monarchie fut abolie, à la suite d'un plan concocté par les dirigeants Hutus et les autorités coloniales, et le Rwanda fut proclamé république lors des événements désormais connus sous le nom de « coup d'État de Gitarama ».<sup>7</sup>

Divers efforts visant à réduire le fossé entre les Hutus et les Tutsis furent déployés avant les élections législatives tenues au cours de la même année. L'UNAR et le RADER, avec le soutien des Nations Unies (qui s'inquiétaient des divisions au sein de la colonie) souhaitaient parvenir à une « pacification complète » du pays avant d'organiser des élections législatives. Inversement, les partis Hutu, soutenus par les autorités coloniales, souhaitaient que les élections aient lieu sans attendre pour ne pas ralentir la marche du pays vers l'indépendance. En théorie tout au moins, l'État et l'assemblée créée par le coup d'État furent tout deux suspendus avant les élections. Dans le souci d'offrir aux partis rivaux un terrain de jeu équitable, l'administration coloniale assumait le rôle d'un gouvernement neutre. Cette neutralité fut toutefois compromise lorsque des fonctionnaires d'État affiliés aux partis utilisèrent diverses ressources publiques et lorsque des fonctionnaires locaux affichèrent ouvertement leur soutien envers leurs partis.

Les élections et le référendum *kamarampaka* (l'arbitre) visant à trancher la question de la monarchie eurent lieu le 25 septembre 1961. Les campagnes électorales avaient été entachées par des violences anti Tutsi comprenant divers actes d'intimidation au moyen d'incendies volontaires, d'assassinats, du déplacement par la force de certaines communautés au sein du pays et de l'exil forcé d'autres. Une fois encore, les autorités belges choisirent leur camp. Le PARMEHUTU remporta une victoire écrasante, récoltant plus de soixante-dix-sept pour cent des voix. L'UNAR décrocha la seconde place, avec moins de vingt pour cent des voix. Le référendum révéla que quatre-vingts pour cent des électeurs souhaitaient l'abolition de la monarchie. C'est ainsi que le Rwanda cessa d'être une monarchie Tutsi et que le pays devint

---

<sup>6</sup> Veuillez vous référer à Strauss (2006) pour des explications détaillées de la restructuration de la composition ethnique de l'administration locale rwandaise (pp. 181-182).

<sup>7</sup> Cette décision fut prise par un rassemblement des élites politiques Hutu à Gitarama, ville natale de Grégoire Kayibanda.

la « dictature raciale d'un seul parti » (Strauss 2006 : 182). L'assemblée législative nouvellement élue procéda à l'élection d'un président chargé d'agir en qualité de chef du gouvernement conformément aux dispositions de la constitution mise en place par le coup d'État de Gitarama. Grégoire Kayibanda devint ainsi le premier président de la République du Rwanda, laquelle devint, le 1er juillet 1962 une nation indépendante. Outre les avantages évidents dont elle bénéficiait grâce à la supériorité numérique de ses supporters, l'élite Hutu avait été aidée dans son accession au pouvoir par la violence ethnique orchestrée, le soutien actif des autorités coloniales et l'Église Catholique (Munyarugerero 2003 ; Gatwa 2005). La violence gratuite à l'encontre des Tutsi qui avait accompagné la marche du Rwanda vers l'indépendance allait donner le ton aux politiques du pays pour les trois prochaines décennies. Tout au long de cette période, les politiques du Rwanda restèrent en effet extrêmement fractionnelles, provoquant de violentes rébellions visant à s'emparer du pouvoir ; les premiers conflits se produisirent essentiellement entre les élites Hutus et Tutsis puis ils se propagèrent au sein même des élites Hutus. Tout au long de ces trois décennies, les Tutsis seraient les principales victimes de la faction Hutu qui parviendrait à s'emparer du pouvoir.

### **Politiques post coloniales**

Plusieurs facteurs ont suscité, favorisé puis alimenté la violence au sein de la vie politique du Rwanda post colonial ; parmi ces facteurs, on citera notamment les divisions ethniques établies sous l'ère coloniale et l'animosité inter ethnique qui en a résulté, la violence politique survenue vers la fin de l'ère coloniale et en début de l'ère post coloniale, l'exil forcé de centaines de milliers de Tutsi, la politique gouvernementale du Rwanda interdisant aux Tutsis de revenir au pays et la discrimination et persécution continues exercées à l'encontre de ceux qui étaient restés, la vie d'exil des Tutsis, particulièrement réussie pour certains mais frappée de discrimination et de persécution pour d'autres, l'instabilité des pays limitrophes du Rwanda, le régionalisme et les conflits conséquents entre Hutu, les tensions démographiques et leur impact sur l'accès aux terres et sur l'économie, et enfin, la libéralisation politique imposée en grande hâte par des parties extérieures dans les années quatre-vingt-dix (Otunnu 2000a ; Otunnu 2000b ; Gachuruzi 2000 ; Strauss 2006). On constate toutefois que les réformes instituées depuis l'arrivée du FPR au pouvoir en 1994, semblent promettre, malgré quelques difficultés, la paix sur le long terme, une stabilité politique fragile et une réconciliation ethnique, ou tout au moins, un climat de tolérance au Rwanda.

### ***Division ethnique de l'ère coloniale***

Comme il en a été fait état plus haut, l'administration coloniale belge et l'Église Catholique ont toutes deux une grande part de responsabilité dans la création de divisions au sein de la société rwandaise. Ces divisions ont en effet créé, cultivé et renforcé l'animosité interethnique entre les diverses élites Hutus et Tutsis cherchant à obtenir ou à monopoliser le pouvoir politique et les privilèges qui y étaient associés (Gatwa 2005 ; Linden 1999). Profitant du soutien belge dont elles avaient bénéficié tout au long des années précédant l'indépendance et de la force numérique de leur électorat, les élites Hutu au sein et à l'extérieur du gouvernement orchestrèrent plusieurs vagues de violence qui, de 1959 jusqu'au début des années soixante-dix, allaient coûter la vie d'un grand nombre de membres des communautés Tutsi et Hutu et forcer des centaines de milliers de Tutsi à fuir et trouver exil dans les pays limitrophes du Rwanda ou plus loin encore. Les assassinats de Tutsis instigués par l'État, l'exode massif d'autres et la politique gouvernementale du Rwanda interdisant aux exilés de revenir au pays, provoquèrent un vif sentiment de rancœur envers l'État rwandais et les

gouvernements consécutifs ; les élites Tutsi cherchant à revenir au Rwanda par quelque moyen que ce soit, y compris la guerre, entreprirent d'exploiter cette colère pour parvenir à leurs fins.

### *L'exil des Tutsis et les politiques de persécution et d'exclusion*

Le départ par la force des Tutsis débuta avec une vague de violence initiée en novembre 1959. Cette violence, fondée sur la rumeur de l'attaque et du meurtre d'un homme politique Hutu bien connu par des militants Tutsi appartenant à l'UNAR, n'était pas, tout au moins au départ, basée sur une discrimination ethnique. On notera en effet que, comme il l'a déjà été mentionné plus haut, les partisans Tutsis et Hutus de l'UNAR et de la monarchie unirent leurs forces pour lutter ensemble contre les membres Hutus et Tutsis des autres partis et contre ceux qu'ils accusaient de déloyauté envers le roi. Cependant, au fur et à mesure qu'elle se répandit, la violence finit par prendre une dimension ethnique, notamment à la suite de l'attaque de fonctionnaires et des chefs Tutsis locaux par des groupes de jeunes Hutus dans le cadre de ce qu'un porte-parole colonial allait appeler une « opération chirurgicale » considérée nécessaire pour faciliter la transition du féodalisme à la démocratie (Lugan 1997). Les jeunes Hutus furent mobilisés dans le cadre d'une campagne présentant les Tutsis comme des étrangers souhaitant dominer la population Hutu dont la sécurité ne pouvait être assurée que par la mort ou l'expulsion des Tutsis du pays. Des milliers de Tutsis prirent la fuite pour aller se réfugier dans les pays limitrophes du Rwanda. Ce facteur est important en raison du rôle critique joué par la porosité des frontières dans le cadre du recrutement transnational des combattants par le FPR et de l'organisation de l'invasion du Rwanda.

Au lieu de mener une vie tranquille en exil, beaucoup de réfugiés intégrèrent des organisations politiques et militaires au sein de leurs pays d'accueil dans le but de préparer leur retour par la force (Munyarugerero, 2003). En 1963, des groupes basés au Burundi et en Ouganda organisèrent une incursion armée. Le gouvernement de Kayibanda réagit en lançant une campagne visant à éliminer tous les Tutsis restants, qu'il accusait de comploter avec les exilés. Cette incursion donna également à l'État l'excuse d'éliminer entièrement l'activité politique tutsie qui subsistait en détruisant les structures de son organisation. Tous les membres du gouvernement et de l'assemblée nationale appartenant à RADER et à l'UNAR furent exécutés, ces deux partis furent anéantis et la participation des Tutsis à toute fonction publique fut interdite. Certains membres de RADER et de l'UNAR décédèrent en prison (La Communauté Rwandaise de France 1990). Des milliers de Tutsis furent traqués et tués par des militants Hutus spécialement mobilisés et encadrés par des fonctionnaires locaux et des ministres gouvernementaux dans le cadre de ce que l'État appela « une réaction massive et incontrôlable envers la provocation tutsie », (Willame 1995 ; Strauss 2006 ; Munyarugerero 2003). Ces assassinats entraînèrent un nouvel exode de 200 000 à 300 000 Tutsis (Lugan, 1997 : 436). En 1966, les exilés basés au Burundi se livrèrent à une autre incursion armée, laquelle fut punie par d'autres massacres. Des hommes, femmes et enfants Tutsis furent rassemblés et exécutés et une nouvelle vague fuit le pays. Les massacres de Tutsis restés au Rwanda commis en réaction à chaque incursion armée persuadèrent les exilés de déposer les armes en 1967 et de se résigner à leur vie d'exil (Semujanga 2003).

Or, l'abandon des activités rebelles des exilés ne mit pas fin aux attaques contre les Tutsis restés au Rwanda. En février 1973, une nouvelle vague de persécution fut lancée. Les Tutsis furent initialement bannis de l'enseignement, des fonctions administratives, des institutions publiques et du secteur privé, en raison du fait que leur supériorité numérique dans ces domaines dépassait le pourcentage justifié par la taille de leur population (Munyarugerero,



2003 ; Semujanga, 2003). Des attaques physiques succédèrent à ces purges, donnant lieu à une nouvelle vague d'assassinats. Alors que les massacres précédents avaient été expliqués par la provocation des exilés, ces massacres-ci ne pouvaient pas être mis sur le compte d'une incursion. Il est toutefois important de rappeler que le régime de Kayibanda faisait l'objet à l'époque d'une impopularité croissante et qu'il devait également faire face à des rivalités existant au sein de son parti, aux conflits provoqués par le favoritisme régional et à une armée en tourmente dominée par les Hutus du nord du pays qui estimaient être marginalisés. Profitant de l'anxiété éprouvée par la population hutue rwandaise à la suite de la guerre civile du Burundi de 1972 lors de laquelle l'armée dominée par les Tutsis massacra des milliers d'élites Hutus, le gouvernement de Kayibanda ordonna la purge et la vague d'assassinats de 1973 dans le but de résoudre les divisions entre Hutus et d'encourager ces derniers à s'unifier (Strauss 2006 : 189 ; Munyarugerero, 2003).

Des attaques bien planifiées furent en premier lieu menées au sein d'établissements scolaires puis se répandirent à la Université Nationale de Butare avant de gagner d'autres secteurs économiques ; l'objet de ces attaques consistait à affirmer la dominance des Hutus à travers toutes les sphères sociales, économiques et politiques. Les porte-paroles gouvernementaux proclamèrent que ces attaques étaient destinées à instaurer « un rééquilibrage ethnique » justifié par le fait que les Tutsis avaient dépassé de dix à vingt pour-cent le quota qui leur avait été attribué dans divers domaines de la vie publique (Vidal 1991 ; Strauss 2006 : 189-190). La plupart des survivants Tutsis fut chercher asile à l'extérieur du Rwanda et c'est dans cet exode massif que furent semés les germes de l'agitation et de la guerre qui allaient suivre.

Beaucoup a été écrit sur la vie des exilés rwandais dans leurs pays d'accueil (Waugh 2004; Otunnu 2000b ; Munyarugerero 2003 ; Prunier 1997 ; Gachuruzi 2000 ; Mamdani 2001). Si un grand nombre d'entre eux parvint à s'adapter à leur vie d'exil, finissant même par s'intégrer sur le plan social, d'autres eurent des expériences plus mitigées ; certains furent victimes d'une exclusion ou d'une marginalisation délibérée les empêchant de s'intégrer complètement, d'autres furent l'objet de persécution et refusèrent par conséquent de s'installer définitivement dans les sociétés hôtes (Gachuruzi 2000 ; Otunnu 2000b ; Semujanga 2003). Cet échec d'intégration alimenta leur désir de revenir au Rwanda pour reconquérir leur citoyenneté. Or, le régime d'Habyarimana, tout comme celui de Kayibanda avant lui, n'était pas disposé à tolérer leur retour. Ces deux régimes eurent recours à des arguments tels que la densité de population, la médiocrité de la productivité des terres, la pauvreté et la dégradation environnementale pour justifier leur réticence à permettre le retour des réfugiés dans le pays. En outre, parmi ces exilés indésirables, figuraient des Hutus qui avaient fui la persécution politique et dont le retour n'était pas non plus bienvenu. L'échec de ces réfugiés à s'intégrer à l'étranger ou à revenir au Rwanda créa un énorme réservoir d'hostilité dirigée contre l'État rwandais. La suspension du droit de retour par le régime signifiait qu'il ne restait aux exilés qu'une seule option : revenir au pays par la force. Tous les exilés devinrent ainsi des insurgés potentiels et, au sens large, une menace pour la sécurité du pays.

### *Pressions justifiant le retour des exilés et dimensions sécuritaires de la crise des réfugiés*

Le tableau 1 ci-dessous offre un aperçu du nombre estimatif de personnes déplacées par les pogroms anti Tutsi des années soixante. Si certains exilés allèrent jusqu'en Europe et en Amérique du Nord pour trouver asile, la vaste majorité s'installa plutôt dans les pays

limitrophes du Rwanda ou dans les pays périphériques, à savoir au Burundi, en Ouganda, au Zaïre, en Tanzanie et au Kenya. Quel que soit le pays où ils aboutirent, un grand nombre de ces exilés, y compris leurs descendants nés dans les pays d'accueil, continua à revendiquer le droit de revenir vivre au Rwanda ; ceci était un objectif qu'ils allaient poursuivre par l'intermédiaire de plusieurs groupes de pression répartis à travers le monde.<sup>8</sup>

**Tableau 1 : Nombre de réfugiés rwandais en exil dans la région des Grands Lacs**

Pays	Chiffre officiel <sup>9</sup>	Chiffre ajusté <sup>10</sup>
Burundi	200 000	200 000
Tanzanie	36 000	54 000
Ouganda	78 000	156 000
Zaïre	22 000	88 000
<i>Total</i>	336 000	498 000

Source : recensement réalisé par l'UNHCR en 1964 (*Communauté Rwandaise de France, op.cit.:38*)

Les deux tentatives des exilés en Ouganda et au Burundi visant à revenir par la force en 1963 et en 1966, ne firent que durcir la position du régime de Kayibanda qui catalogua tous les réfugiés d'« *inyangarwanda* » (ennemis du Rwanda), ne méritant pas de retourner au pays.

Le régime d'Habyarimana modifia toutefois sa prise de position en 1982, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance du pays, lorsque le Président annonça que les réfugiés ne posant aucun risque à l'État seraient autorisés à rendre visite à leurs proches, sans toutefois pouvoir résider dans le pays de manière définitive. Cette annonce n'accordait pas aux réfugiés les droits de citoyenneté qu'ils réclamaient mais uniquement la permission de séjourner dans le pays en tant que touristes. L'intransigeance démontrée par les deux camps dans leur détermination à ne pas céder du terrain transforma le problème du retour des exilés en un conflit indivisible, semant les germes d'un affrontement armé. La légère concession faite par le régime d'Habyarimana était toutefois une réponse à la situation politique turbulente en Ouganda, ses conséquences pour les réfugiés rwandais et ses ramifications potentielles au Rwanda.

Lorsqu'en 1980 Milton Obote remporta les élections générales en Ouganda et qu'Yoweri Museveni déclara la guerre à l'encontre de son gouvernement par le biais de sa *National Resistance Army* (armée nationale de résistance), l'État ougandais prit la décision de renvoyer les réfugiés rwandais au Rwanda sous prétexte que ces derniers posaient un risque à sa sécurité, dans la mesure où un grand nombre d'entre eux adhéraient ou soutenaient activement le soulèvement de la NRA<sup>11</sup>. En outre, l'Ouganda avait subi un changement de régime, trois ans avant la déclaration d'Habyarimana, lorsque d'anciens réfugiés politiques, organisant leur lutte armée depuis la Tanzanie, où un grand nombre d'entre eux vivaient depuis plusieurs

<sup>8</sup> Voir par exemple Munyarugerero (2003), pp. 217-223)

<sup>9</sup> Recensements réalisés dans les camps de réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et la Croix Rouge.

<sup>10</sup> Chiffres estimés sur les informations recensées mais prenant en compte les réfugiés vivant hors des camps.

<sup>11</sup> Deux réfugiés rwandais figuraient parmi les 27 hommes responsables du soulèvement de la NRA, à savoir Fred Gisa Rwigema, qui dirigea en 1990 l'invasion du Rwanda avec l'appui du FPR/A, et Paul Kagame, qui lui succéda lorsque ce dernier trouva la mort sur le champ de bataille. Ces deux hommes avaient également été membres du Front for National Salvation (FRONASA) de Yoweri Museveni (Front pour le Salut National) qui avait pris part à la guerre appuyée par la Tanzanie et avait renversé Idi Amin.

années, renversèrent par la force le régime d'Amin. Les leçons de cette guerre, à laquelle des rwandais exilés en Ouganda avaient participé, n'échappèrent pas au régime de Kigali ; celui-ci devint de plus en plus inquiet au sujet du nombre d'insurgés rwandais potentiels présents en Ouganda (Otunnu 2000b ; Munyarugerero 2003, chapitre 5). Paradoxalement, les inquiétudes du Président Habyarimana ne l'incitèrent pas à changer la politique de son gouvernement, refusant d'accorder aux réfugiés ce qu'ils désiraient le plus, et ce pour quoi, comme nous le verrons plus bas, ceux-ci étaient prêts à entrer en guerre.

En offrant uniquement des droits de visite temporaires aux réfugiés, le Président Habyarimana misa sur les capacités de son gouvernement à maintenir le statu quo sur le long terme, tout comme l'avait fait Kayibanda avant lui, sans tenir compte des dimensions sécuritaires de la question des réfugiés<sup>12</sup>. L'ampleur du risque à la sécurité de l'État rwandais posé par les réfugiés reposait dans le fait qu'un grand nombre de ces derniers avaient acquis une expérience militaire en participant aux guerres d'Ouganda ; certains d'entre eux ayant spécifiquement obtenu cette expérience dans le but de revendiquer leur citoyenneté par la force, le cas échéant<sup>13</sup>. En outre, d'autres réfugiés avaient servi ou continuaient à servir dans l'armée, les agences de sécurité et divers organismes gouvernementaux de presque tous les autres pays limitrophes, obtenant ainsi les connaissances, les relations, l'expérience et les compétences nécessaires pour créer un soulèvement<sup>14</sup>. Cependant, en réponse à la persévérance des réfugiés revendiquant le droit de revenir, l'État rwandais et le parti au pouvoir, c'est-à-dire le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), durcirent leur position.

En juillet 1986, le comité centra du MRND exposa la position qu'il partageait avec son gouvernement : le pays n'était pas en mesure de recevoir une arrivée massive de réfugiés. Toutefois, le gouvernement était prêt et disposé à accueillir des réfugiés à titre individuel, conformément aux lois nationales et aux conventions internationales dont le pays était signataire. Les lois nationales en question interdisaient le retour de réfugiés ayant pris les armes contre l'État, participé à des activités subversives ou n'ayant aucun moyen de subvenir à leurs besoins (Reyntjens 2004:143). Ces conditions avaient manifestement été conçues pour empêcher le retour des réfugiés plutôt que pour le faciliter, augmentant ainsi davantage la probabilité d'une confrontation armée.

### ***Préparation à l'entrée en guerre : le Front Patriotique Rwandais et le soulèvement de 1990-1994***

Le désir des réfugiés de revenir au Rwanda et la détermination des autorités rwandaises à les y empêcher incitèrent les réfugiés à coordonner leurs efforts pour trouver une solution à leurs difficultés. Ces efforts aboutirent à la création d'un vaste réseau reliant les réfugiés par le

---

<sup>12</sup> *L'attitude blasée du Président Habyarimana et de son gouvernement envers les dimensions sécuritaires de la question des réfugiés peut s'expliquer par le fait que, malgré les rapports spécifiques faits au début des années 90 l'avertissant que le FPR se préparait à attaquer le pays, l'armée nationale fut littéralement prise de cours lorsque l'attaque se produisit (cf. Munyarugerero 2003 pp. 213-225).*

<sup>13</sup> *Beaucoup de réfugiés en exil au Kenya mais ayant des proches en Ouganda décidèrent de rejoindre le soulèvement en Ouganda dans le but d'acquérir une formation militaire et de l'expérience. On estime que sur les 14 000 hommes et femmes composant les rangs de la NRA, 3 000 étaient des réfugiés rwandais (Prunier 1997). Il faudra toutefois noter que les jeunes réfugiés continuèrent à rejoindre la NRA avec les mêmes intentions en dépit du fait que Museveni se soit emparé du pouvoir en 1986 (communication personnelle d'un officier militaire rwandais, alors en poste, servant dans la NRA en avril 2007).*

<sup>14</sup> *Selon Munyarugerero (2003 : 218) les réfugiés jouèrent un rôle important dans les régimes d'Amin, d'Obote et de Museveni en Ouganda ; dans ceux de Micombero, Bagaza et Buyoya au Burundi ; dans celui de Mobutu au Zaïre ; et ceux de Nyerere et Mwinyi en Tanzanie.*

biais de diverses associations et groupes de pression dans leurs pays d'accueil respectifs. Lors d'une conférence internationale tenue à Washington en août 1988, des délégués réitérèrent leur détermination à retourner au Rwanda expliquant que le retour était l'unique solution à leur problème. Toutes les tentatives visant établir un dialogue avec les autorités rwandaises se traduisirent par des échecs. Le régime d'Habyarimana préférait discuter directement avec les États donnant asile aux réfugiés dans le but de les convaincre d'accorder aux réfugiés des droits de résidence permanente (Otunnu 2000b). L'intransigeance de l'État rwandais eut pour effet de convaincre un nombre croissant de réfugiés que seule une lutte armée était en mesure de garantir leur retour.

En préparation à une éventuelle confrontation, la *Rwandese Alliance for National Unity* (« RANU »), fondée en 1980 en Ouganda après la dissolution de la *Rwandese Refugee Welfare Foundation* (« RRWF »)<sup>15</sup> devint le Front Patriotique Rwandais (« FPR »). La solution du retour par la force devint une option particulièrement attirante à la suite des événements de 1982 en Ouganda, lorsque le gouvernement d'Obote décida d'expulser les réfugiés rwandais. Pourchassée par les agents de l'État ougandais, la majorité des réfugiés se vit refuser l'entrée au Rwanda par les autorités rwandaises. Ce refus coûta la vie à certains réfugiés tombés entre les mains des militants du parti au pouvoir en Ouganda à l'époque, à savoir l'Ouganda People's Congress. Le gouvernement d'Habyarimana justifia son refus d'entrée en expliquant qu'il n'y avait tout simplement pas assez de terres disponibles pour permettre aux réfugiés de s'installer.

Lorsque la conférence de Washington rejeta la position de l'État rwandais sur le retour des exilés, les autorités rwandaises mirent sur pied une « Commission spéciale sur le problème des émigrés rwandais » en 1989. Dans son rapport publié en 1990, cette commission prévoyait deux cas de figure : le retour, perçu comme la solution idéale et la naturalisation des réfugiés par leur pays d'accueil. Dans le cadre de la solution idéale, la commission estimait, à l'instar du comité central du MRND, que le retour des réfugiés ne serait possible que dans la mesure où ces derniers ou la communauté internationale pourraient assurer leur bien-être sans dépendre des ressources publiques. S'ils n'étaient pas en mesure de remplir cette condition, il leur était conseillé de rester où ils étaient et d'obtenir la naturalisation dans leur pays d'accueil ou la protection diplomatique de l'État rwandais.

La conséquence d'une telle impasse au niveau de la sécurité nationale du Rwanda fut qu'aucun dialogue et aucune réconciliation ne seraient possibles sur le court terme, présentant la guerre comme l'unique option ouverte à la communauté des réfugiés. Cependant, l'intransigeance des réfugiés et des autorités rwandaises n'était que l'un de plusieurs facteurs qui allaient entraîner le Rwanda dans la direction d'un violent conflit. Sur le plan intérieur, le régime se heurtait en effet à une opposition croissante, un déclin économique, et la pression exercée par la communauté internationale pour l'établissement de la démocratisation et d'une réforme économique. C'est dans un tel contexte que les réfugiés commencèrent à se mobiliser activement pour préparer leur retour par la force (Otunnu 2000a, 2000b ; Gachuruzi 2000 ; Prunier 1997 ; Munyarugerero 2003). Les difficultés internes rencontrées par l'État le rendirent particulièrement vulnérable à un soulèvement, tandis que divers facteurs externes encourageaient les réfugiés dans leurs préparatifs de guerre.

## **Facteurs internes**

---

<sup>15</sup> Le RRWF fut fondé en 1979

### *L'exclusion politique appuyée par l'armée*

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, la fin des incursions armées menées par les réfugiés vers la fin des années soixante ne mit pas un terme à la persécution des Tutsis ayant choisi de rester au Rwanda. La démagogie des hommes politiques Hutu, caractérisée par des discours incitant à la haine et par une discrimination délibérée et systématique à l'encontre des Tutsis, mais poursuivant paradoxalement une politique « d'équilibre ethnique » visant officiellement à assurer l'égalité, contribua à exacerber les divisions ethniques. Semujanga (2003 : 167) décrit ainsi la situation :

Lors de son dixième congrès tenu en 1969, les dirigeants de ce parti, dominé essentiellement par des hommes politiques issus pour la plupart de la région d'attache du Président Kayibanda, décidèrent de mettre en place une politique visant à exclure les Tutsis de la fonction publique et des établissements scolaires publics. Les conséquences de cette politique se firent ressentir dès le début du premier semestre de l'année scolaire 1970-71. Au début du semestre de l'année 1972-73, pas un seul élève Tutsi ne fut admis à l'examen d'entrée aux écoles secondaires et aucun étudiant Tutsi ne fut inscrit à l'Université Nationale du Rwanda. En outre, en février-mars 1973, tous les étudiants Tutsi furent expulsés de chaque établissement scolaire du pays ; les employés des secteurs publics et privé furent également démis de leurs fonctions.

L'application de cette exclusion délibérée finit toutefois par avoir un effet de boomerang sur le régime de Kayibanda au fur et à mesure que celui-ci devint de plus en plus impopulaire parmi la communauté Hutu dans son ensemble et que l'attention publique se concentra davantage sur ses échecs et ses faiblesses que sur les Tutsis. Les dirigeants du parti au pouvoir firent l'objet d'un nombre croissant de virulentes critiques émises par les membres de leur propre parti dans le cadre de leur incitation à la haine ethnique et à la victimisation d'innocents Tutsis. Confrontés aux brèches apparaissant au sein du gouvernement, Kayibanda et le parti au pouvoir réagirent en expulsant tous les contestataires. Le recrutement de nouveaux membres, et notamment des membres du noyau dur, se concentra de plus en plus sur la région d'attache du président, à savoir Gitarama, pour assurer une plus grande loyauté au sein du parti. Le régionalisme (ou le « Gitaramisme ») devint désormais une réalité politique très importante. Vers la fin de la Première République, à l'exception des officiers militaires, la grande majorité des dirigeants du pays provenaient exclusivement de la ville de Gitarama. Cette exclusion régionale et le sentiment de corruption enveloppant le régime dans son ensemble créèrent et aggravèrent les schismes au sein des cercles des élites Hutu, facilitant la tâche à l'armée dominée par les Hutus du nord qui s'apprêtait à lancer le coup d'État de 1973, lequel renverserait l'équilibre des pouvoirs en faveur des élites Hutu du nord ou d'une sous-section de ces dernières.

Sous la direction du Major Général Juvénal Habyarimana, l'élite militaire Hutu du nord arracha le pouvoir à Kayibanda et à ses cohortes du sud ; le nouveau président dénonça haut et fort le comportement des membres du gouvernement pendant leur mandat et promit d'instituer un changement. Il s'engagea notamment à mettre fin à l'exclusion ethnique et régionale, à la corruption et à l'injustice. L'arrivée d'Habyarimana au pouvoir fit espérer un départ sur de nouvelles bases et suscita de grands espoirs parmi la population, surtout au sein des communautés Tutsis à qui l'indépendance n'avait apporté que l'exclusion et la persécution (Erny 1994). Cet optimisme cependant allait être de courte durée, surtout du point

de vue des Tutsis. Dans le but de réparer les injustices du passé, le nouveau régime institutionnalisa la discrimination au moyen d'une politique formulée par le régime de Kayibanda qui n'avait pas été mise en œuvre (Kimonyo, à paraître). La politique d'équilibre ethnique fut élargie pour englober l'équilibre régional. Semujanga (2003 : 156) décrit ainsi la situation :

... Le coup d'État de 1973 du général Habyarimana donna lieu à une toute nouvelle situation. Les Tutsis étaient à nouveau en sécurité, car le régime soutenait l'unité nationale... en réalité, l'attitude d'Habyarimana était, dès le départ, ambiguë. Tout en affirmant sa volonté d'établir une politique d'unité nationale susceptible de permettre aux Tutsis de revendiquer leurs droits civiques fondamentaux, il mit en place une politique censée encourager l'équilibre ethnique et régional mais celle-ci fut en fait utilisée pour marginaliser les Tutsis et les Hutu ne provenant pas de la partie nord du pays. Une fois que son pouvoir fut établi, Habyarimana se retourna contre les Tutsi, appelant ceux-ci des « oppresseurs des Hutus » à cause du contrôle qu'ils détenaient, selon lui, sur l'économie du pays.

Dans ses démarches visant à exclure les Tutsis et à privilégier les Hutus du nord, et plus particulièrement ceux de Gisenyi (la ville natale du nouveau président) et de Ruhengeri, le régime d'Habyarimana poursuivit « la logique de la bipolarisation de la société : Hutu-Tutsi, Nduga-Rukiga »<sup>16</sup> (Semujanga 2003 : 167) qu'il avait héritée de Kayibanda. Les membres les plus hauts placés du régime de Kayibanda ayant été éliminés, le nouveau régime plaça l'État sous le contrôle d'un groupe d'élites d'Hutu du nord apparentées par des liens de sang et par mariage reprenant ainsi la politique de Kayibanda pour encourager la « sélection unique ».<sup>17</sup> Au fur et à mesure que cette élite étroitement liée consolida son emprise sur le pouvoir et l'État, elle eut de plus en plus recours à la répression pour affirmer et maintenir son contrôle. Lorsqu'une opposition interne dynamique commença à émerger et que des demandes pour un pluralisme politique se firent entendre, celles-ci provinrent de groupes de société civile (voir Longman 1999), d'élites Hutu du nord situées à l'extérieur du cercle d'amis et de proches du Président, et d'élites Hutu du sud cherchant à mettre un terme à leur marginalisation (Munyarugerero 2003).

### ***Habyarimana au pouvoir***

Depuis le moment où il s'empara du pouvoir en 1973 jusqu'à la fin des années quatre-vingt, Habyarimana gouverna le Rwanda dans un climat de stabilité et de paix ; l'économie du pays afficha par ailleurs des niveaux de croissance particulièrement élevés (Erny 1994). En outre, avant 1990, le régime n'ordonnait pas et ne permettait pas les meurtres de civils que ceux-ci soient Tutsi ou Hutu (Strauss 2006). De plus, les déclarations anti-sectaires faites par le président le 5 juillet 1973 avaient apparemment dissocié celui-ci des politiques d'exclusion ethnique et régionale qui avait marqué la présidence de Kayibanda. Ces bonnes nouvelles furent toutefois éclipsées par ce que l'on pourrait décrire, dans le cadre du Rwanda de l'époque, comme « les anciennes habitudes politiques ». Tout d'abord, le nouveau régime adopta la pratique de discrimination institutionnalisée que son prédécesseur avait élaborée, sous prétexte d'encourager l'égalité. Son désir d'instaurer un équilibre régional et ethnique s'appuyait sur le principe que l'accès à l'enseignement (public et privé), au travail et aux

---

<sup>16</sup> ce terme signifie « sud-nord ».

<sup>17</sup> Voir Allen (1995) pour une étude et une explication détaillées de ce phénomène au sein des politiques africaines

fonctions politiques, devait se baser sur des quotas établis conformément à des considérations ethniques et régionales. L'opérationnalisation de ces quotas était facilitée par le système d'identification de tous les citoyens rwandais, dès la naissance, par ethnicité dans les registres officiels et les papiers d'identité<sup>18</sup>. L'inclusion de l'identification ethnique dans les documents officiels avait été sciemment adoptée après l'indépendance par les élites Hutu au pouvoir afin de faciliter la discrimination contre les communautés Tutsi (Waugh 2004). Cette politique fut un frein important à l'émergence d'un Rwanda post-colonial où l'ethnicité ne jouerait aucun rôle dans la détermination du traitement des citoyens par l'État.

Il est significatif de noter que l'attribution des quotas d'éducation, de travail et autres était basée sur des statistiques d'une fiabilité douteuse. À titre d'exemple, on citera que les résultats du recensement national de la population de 1978 ne furent jamais publiés. Or, l'État affirma que les Hutus représentaient quatre-vingt-dix pour cent de la population, les Tutsis neuf pour cent et les Twa un pour cent ; ces chiffres restaient apparemment identiques au fil des années. Plus important encore, les quotas imposés n'étaient pas respectés. Par exemple, sur un total de 143 maires (bourgmestres), on ne comptait pas un seul Tutsi. Tous les responsables des dix préfectures étaient Hutu. Sur les 70 parlementaires, ne figuraient que deux Tutsi. On ne comptait qu'un seul officier Tutsi dans l'armée, apparemment recruté à la suite d'un événement fortuit juste avant l'indépendance, après quoi les Tutsi ne furent plus admis. Il n'y avait également qu'un seul Tutsi parmi les membres du gouvernement (Communauté Rwandaise de France 1990 : 25).

Les lois discriminatoires s'étendaient depuis les secteurs publics et privé jusque dans le domaine domestique ; les institutions religieuses devaient également respecter des quotas ethniques pour pourvoir tout poste vacant. Dans le cas des militaires en service, les mariages inter-ethniques étaient strictement interdits. L'État était aidé dans sa détermination à appliquer les quotas ethniques par certaines lois interdisant aux Rwandais de changer la désignation de leur groupe ethnique et d'autres imposant aux fonctionnaires locaux de faire appliquer ces lois en contrôlant soigneusement les registres officiels<sup>19</sup>.

À l'instar de la discrimination basée sur l'ethnicité qui ne se souciait guère des compétences de chaque individu, la discrimination basée sur l'origine régionale eut un effet identique, favorisant les Hutus du nord, notamment ceux rattachés aux préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri, et, plus spécifiquement, les proches du Président Habyarimana et de son épouse, Agathe Kanziga. Ce favoritisme régional se manifesta par la (sur)concentration des projets de développement entrepris dans la préfecture d'origine du Président, à savoir Ruhengeri, et par la scission forcée de l'Université Nationale de Butare, visant à créer l'Université des Arts et Sciences Humaines qui fut transférée à Nyakinama dans la préfecture de Ruhengeri.

Vers le milieu des années quatre-vingt, un tiers des 85 postes gouvernementaux les plus importants et pratiquement tous les postes de commande de l'armée et des agences de sécurité étaient pourvus par des personnes provenant de la préfecture de Gisenyi. Les Rwandais issus de Gisenyi et de Ruhengeri dirigeaient également la plupart des entreprises publiques et contrôlaient l'accès aux bourses d'études permettant aux jeunes rwandais d'aller poursuivre leurs études à l'étranger (Reyntjens 1994 : 34).

---

<sup>18</sup> En 1934/35, l'administration coloniale attribua officiellement une ethnique affiliation aux citoyens rwandais basée sur le nombre de têtes de bovins qu'ils possédaient.

<sup>19</sup> Voir Kimonyo (à paraître, pp. 63-65) pour découvrir une illustration graphique des efforts déployés par les agents de l'État chargés de vérifier l'affiliation ethnique des citoyens rwandais.

L'exclusion des Hutus du Sud était fondée sur la conviction que ces derniers avaient été considérablement infiltrés par les Tutsis et qu'il était par conséquent impossible de leur confier des affaires d'État dans un pays à prédominance Hutu. Cette théorie laissa la porte grande ouverte aux familles élargies d'Habyarimana, de sa femme et leurs amis qui profitèrent de l'opportunité pour dominer la vie publique.

Ces politiques d'équilibre ethnique et régional créèrent un sentiment de rancœur au sein d'une très grande partie de la population. Les Tutsis résidant dans le sud du pays furent notamment frappés d'une double discrimination, d'une part en tant que Tutsi et d'autre part en tant que sudistes ; cette double discrimination diminuait encore davantage leurs chances d'obtenir des postes dans l'armée, les forces de l'ordre et le secteur public. D'un autre côté, cette discrimination renforçait les liens existant entre les bénéficiaires des injustices commises à l'égard des personnes discriminées et l'État ; ces derniers s'opposant vivement à toute tentative visant à questionner le statu quo dans le simple but de protéger leurs privilèges personnels. Tout comme ceci fut le cas durant les années Kayibanda, l'exclusion des Hutus du nord par le régime d'Habyarimana eut pour effet de détruire la solidarité entre Hutus. Le régionalisme isola l'État des Hutu du sud et incita les politiciens et les groupes d'opposition Hutu à entamer des discussions avec le FPR visant à renverser le régime.

### ***Création du MRND, régime de parti unique et concentration du pouvoir***

Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (« MRND ») fut fondé en juillet 1973. Celui-ci mit sur pied le régime de parti unique, poursuivant ainsi l'héritage du PARMEHUTU, le parti qui avait mené le Rwanda à l'indépendance sous la direction de Kayibanda. Dans le cadre de ce qui semble avoir été la version d'Habyarimana d'une politique inclusive, chaque Rwandais fut légalement obligé de devenir membre du parti dirigeant. Paradoxalement, au vu de la poursuite de l'application des divisions ethniques et régionales, Habyarimana justifia l'imposition du régime de parti unique en invoquant l'homogénéité de la société rwandaise : « le régime de parti unique est la direction choisie par le Rwanda car nous avons la même culture et parlons la même langue » (Munyarugerero 2003 : 173).

Avant la création du MRND, le Rwanda avait été sous le contrôle de l'armée et, antérieurement, sous celui du PARMEHUTU, l'ancien parti dirigeant qui fut dissous et interdit à la suite du coup d'État. Avec l'arrivée du MRND, le pays fut placé sous le contrôle double du parti et de l'armée, tous les pouvoirs se retrouvant concentrés dans les mains du Major Général Habyarimana. Outre ses responsabilités de Président de la République, Habyarimana devint président fondateur du MRND, Premier Ministre, Chef d'État-Major, Ministre de la Défense, Président du comité central du MRND, et Président du haut conseil judiciaire (NKunzumwami 1996 : 74) ; une kyrielle de postes qu'il exécuta apparemment efficacement pendant les quinze premières années de son règne (Rusatira 2005). En 1981, le Conseil National de Développement (CND), un organe du MRND, remplaça l'Assemblée Nationale, à la suite des élections générales de 1978 où il fut le seul candidat en vertu des amendements constitutionnels approuvés dans un référendum tenu à cette fin. Les membres de ce Conseil étaient élus pour une durée de cinq ans à partir d'une liste établie par le comité central du MRND (Munyarugerero, 2003 : 173).

Dans le contexte de la poursuite du régionalisme, quoiqu'en l'occurrence inversé, le régime de parti unique provoqua l'opposition des Hutus du sud qui se retrouvaient marginalisés et



des élites Hutus du nord autrefois privilégiées mais tombées en défaveur au fil des années et désormais confinées aux coulisses de la scène politique lorsqu'elles n'étaient pas complètement exclues. La réponse du régime, à l'instar de tout régime exclusif, fut la répression et la suppression de toute possibilité de participation par leurs rivaux dans la vie politique nationale. Comme le souligne Longman (1999 : 342) :

Habyarimana établit des structures parallèles entre l'État et le parti s'étendant jusqu'au niveau local dans le but de faciliter la surveillance et le contrôle de la population. La plupart des organisations sociales furent entièrement absorbées... Vers le milieu des années quatre-vingt toutefois, la population commença à afficher un désenchantement de plus en plus marqué. Les fruits de la croissance économique étaient essentiellement appropriés par Habyarimana et ses partisans, particulièrement son entourage familial et les personnes issues de sa région natale... Le MRND, autrefois perçu à travers le pays comme une force unificatrice et créatrice, ressemblait de plus en plus à un outil permettant de contrôler la population et rassembler les richesses nationales entre les mains de l'élite du parti.

Comme ceci fut le cas dans d'autres pays, « le regroupement de l'État et du parti visant à contrôler chaque aspect de la vie sociale, politique et économique » (Longman 1999 : 343) signifia que la seule option crédible permettant aux opposants du régime d'obtenir le pouvoir consistait à organiser de violentes contestations<sup>20</sup>. Tandis que le FPR s'apprêtait à entrer en guerre en Ouganda et dans les pays environnants, la frustration de l'opposition interne Hutu par rapport à son incapacité à rivaliser à armes égales avec le MRND pour obtenir le pouvoir pacifiquement (dans la mesure où le MRND usait déjà de « tactiques irrégulières » pour exclure ceux-ci de la vie politique) s'était transformée en véritable colère, créant un climat propice à de violents conflits internes (Strauss 2006). Comme l'explique Longman (1999: 348) :

L'Interahamwe, jeune milice du MRND, et la Coalition pour la Défense de la République (CDR), un parti Hutu ethnonationaliste extrémiste allié au MNRD, perturbaient les manifestations organisées par les partis politiques d'opposition, en bloquant la circulation et provoquant des émeutes. Leurs membres harcelaient également les politiciens des partis d'opposition et tous les autres critiques du gouvernement.

Selon les informations disponibles, des membres de l'opposition interne Hutu étaient déjà en contact avec le groupe de rebelles dans le cadre de l'invasion du pays par le FPR, certains s'étant déjà officiellement enrôlés (Otunnu 2000b ; Munyarugerero 2003). Il est probable que les liens établis entre la branche militaire du FPR et l'opposition interne aidèrent celle-ci à prendre conscience de la vulnérabilité du régime au sein du pays et à l'inciter à envahir au moment où il le fit.

## **Tensions démographiques, rareté des terres et manques d'opportunité pour l'avancement individuel**

---

<sup>20</sup> Voir Tull et Mehler (2005) et Herbst (2006) pour étudier l'impact du monopole des pouvoirs sur les stratégies des élites rivales en Afrique.

Le Rwanda est un petit pays doté d'une forte population où le problème du manque de terres est sans doute le pire qui soit au niveau mondial. L'extrême importance que revêtent les terres dans ce contexte explique leur rôle dans les luttes et les conflits et la participation du peuple aux vagues de violence et d'assassinats inspirés par la politique (Jefremovas 2002). En effet, selon Chrétien (2003), chaque pogrom anti-Tutsi entraînait « la destruction des maisons des Tutsis et leur remplacement par des plantations de bananes » (333). Kimonyo (à paraître) montre également que l'acquisition des terres et des biens abandonnés par les Tutsis massacrés ou exilés constituait un facteur important dans la participation des paysans Hutu aux actes de violence anti-Tutsi. Comme le souligne également Jefremovas (2002 : 72), entre 1959 et 1961, « le sentiment anti-Tutsi se traduit par l'invasion de leurs terres ». La rareté des terres était intimement liée aux problèmes de pauvreté et de carences du Rwanda.

Depuis l'indépendance du pays jusqu'en 1994, les problèmes liés au manque de terres furent aggravés par la concentration des ressources (les terres y compris) entre les mains des petits réseaux d'élites Hutu répartis au nord et au sud du pays et par les contrôles draconiens et les abus commis à travers le système de favoritisme politique qui attribuait les terres aux fonctionnaires d'État<sup>21</sup>. Cette surconcentration des terres sous le contrôle d'une minorité empêcha un grand nombre de Rwandais ordinaires de posséder leurs propres terres et de gagner leur vie. Par conséquent, beaucoup de gens sans terres, et notamment beaucoup de jeunes, furent obligés de migrer vers des zones urbaines pour trouver du travail (en vain pour la plupart). Le manque d'emploi créa un grand réservoir de jeunes désœuvrés au sein des villes. Ce sont ces jeunes (ces gamins des rues, laveurs de voitures et autres sdf) que recrutèrent les auteurs du génocide de 1994 pour grossir les rangs des milices interahamwe et impuzamugambi responsables d'un grand nombre de massacres. Le génocide leur donna l'occasion d'éliminer non seulement leurs adversaires politiques et sociaux mais aussi de s'emparer de leurs biens et de s'enrichir en toute impunité<sup>22</sup>.

Si la réelle importance de ces facteurs dans l'éclatement de la guerre en 1990 est discutable, il est certain qu'ils créèrent un contexte où les Hutus, craignant d'être dépossédés par les Tutsis revenant au Rwanda si le FPR venait à gagner la guerre, avaient la possibilité de commettre des actes de violence anti-Tutsi et ceux cherchant à s'emparer des terres et des biens appartenant aux Tutsis massacrés pouvaient également profiter de la situation. L'intensification de la persécution des Tutsis renforça la détermination du FPR à y mettre un terme en renversant les forces du gouvernement et en s'emparant du pouvoir. Au fur et à mesure que la guerre s'intensifia, la peur et l'incertitude ressenties par les Hutus ordinaires grandit, incitant encore davantage ceux-ci à rejoindre les élites extrémistes qui les exhortaient à tuer les Tutsis (ce qui représentait en soi un acte de guerre (Strauss 2006: 201-223). En outre, la rareté des terres était l'un des arguments avancés par le régime d'Habyarimana et le régime précédent, pour justifier l'interdiction du retour des Tutsis exilés au Rwanda (Kimonyo, à paraître). Comme il l'a été évoqué précédemment, indépendamment de la validité de cet argument au vu de l'absence de conflits généralisés lors du retour massif des exilés après 1994, la rareté des terres renforça la détermination du FPR à s'emparer du pouvoir par la force et à garantir le retour des réfugiés déplacés de force les actes de violence politique orchestrés par l'État.

### ***La propagande de la haine***

---

<sup>21</sup> Voir par exemple, Munyarugerero (2003), pp. 122-125.

<sup>22</sup> Voir Strauss (2006) pour un débat stimulant et sceptique questionnant l'importance jouée par le manque de terres et la pauvreté dans le génocide.

Indépendamment de la pauvreté et des problèmes associés, il y avait d'autres raisons expliquant pourquoi les membres de la communauté Hutu étaient prêts à prendre les armes au nom des troupes gouvernementales et de la milice pour tuer des Tutsis, théoriquement en autodéfense et, en ce faisant, alimentèrent la guerre. L'une des raisons fréquemment citées dans les œuvres littéraires<sup>23</sup> est l'obéissance excessive des Rwandais envers l'autorité. Plusieurs analystes soutiennent en effet que ce facteur facilita la tâche aux régimes de Kayibanda et de Habyarimana lorsqu'ils souhaitèrent mobiliser les populations Hutu contre les Tutsis<sup>24</sup>. En outre, tout au long des années précédant l'indépendance et à la suite de celle-ci, les élites Hutu cherchant à obtenir et à monopoliser le pouvoir avaient présentés les membres de la communauté Tutsi comme des ennemis étrangers qu'il fallait tuer en « autodéfense ». Si cette représentation des Tutsis en tant qu'ennemis du Rwanda et des communautés Hutu (*umwanzi ni umwe ni umututsi*)<sup>25</sup> avait tendance à s'estomper pendant les périodes de calme et de stabilité, elle pouvait refaire surface en période de crise et d'incertitude, ou lorsque les élites Hutu souhaitaient raviver le sentiment anti-Tutsi. Ceci constituait notamment un facteur important sous les régimes d'Habyarimana et de Kayibanda pour justifier le rejet des demandes des exilés souhaitant revenir au Rwanda et la persécution ou l'exécution d'Hutus soupçonnés de collaboration (*ibiyitso*) avec le FPR, après l'invasion. Le déclassement de la communauté Tutsi en citoyens de seconde zone créa un réservoir de recrues potentielles pour les soulèvements comme en attestent les précédentes tentatives de lutte armée menées par les exilés. En effet, comme le montre Strauss (2006), les régions du pays dominées par les Tutsi avant la guerre, comme la région de Bugesera virent des flux massifs de recrues rejoindre le FPR et devinrent des cibles particulières pour les brigades d'exécution anti-Tutsi lors du génocide de 1994 (Kimonyo, à paraître).

### ***L'impact de la crise économique des années quatre-vingt-dix***

Il est largement reconnu que si le régime d'Habyarimana était certes autoritaire, il était également axé sur le développement et il obtint de bons résultats en matière de gestion économique durant la première décennie de son mandat (Reyntjens 1994 ; Lugan 1997 ; Prunier 1997 ; Uvin 1997 ; Adelman 2000). En termes de Produit National Brut (PNB) par habitant, et en tenant compte des handicaps intrinsèques du pays (nation sans littoral, fortement peuplée, pauvre en ressources naturelles) et de la performance relativement médiocre de ses voisins (voir le Tableau 2 ci-dessous), le Rwanda réalisa des progrès considérables sous le règne d'Habyarimana. Au moment de l'indépendance du Rwanda, en 1962, seuls deux pays dans le monde entier affichaient un revenu moindre par habitant. En 1987, toutefois, ce chiffre avait grimpé à dix-huit. Avec un revenu de 300 dollars américains par habitant, on pouvait affirmer que le Rwanda était au même niveau que la Chine dont le revenu moyen par habitant atteignait 310 dollars américains (Prunier 1997).

**Tableau 2 : Évolution du PNB/par habitant au Rwanda et dans les pays limitrophes**

<i>Classement</i>					
<b>Année</b>	<b>Rwanda</b>	<b>Burundi</b>	<b>Zaire</b>	<b>Ouganda</b>	<b>Tanzanie</b>
1976	7	11	16	33	25

<sup>23</sup> Voir par exemple, Zorbas (2007) ; cet auteur expose plusieurs preuves mettant en doute la validité de cet argument.

<sup>24</sup> Voir par exemple, Uvin, 1997.

<sup>25</sup> « Nous n'avons qu'un ennemi ; cet ennemi est le Tutsi » (Strauss 2006: .225).

1981	16	14	12	13	19
1985	18	11	9	n/a	21
1990	19	11	12	13	2
Variation 1976- 1990	+12	-	- 4	- 20	- 23

*Source : ports de la Banque Mondiale (Reyntjens 1994, p.35)*

Comme le montre le tableau 2 ci-dessus, en 15 ans, le Rwanda améliora sa position de 12 places, tandis que le Burundi restait à un niveau stable malgré le fait que celui-ci dépassait le Rwanda avant l'indépendance (Erny 1994: 61), et que tous les autres pays limitrophes s'étaient au contraire appauvris. Alors qu'en 1976 le Rwanda était le plus pauvre, dès 1990 il était devenu le moins pauvre pays de la région. Au niveau sectoriel, le secteur agricole (primaire) qui en 1962 représentait 80 pour cent du BNP avait dégringolé à 48 pour cent en 1986. Le secteur tertiaire quant à lui affichait une hausse, passant de 8 pour-cent à 21 pour-cent et le secteur de la manufacture avait également augmenté de 12 pour-cent à 31 pour-cent. Le taux de mortalité était en baisse, les indicateurs en matière d'hygiène et de soins médicaux montraient des améliorations, et la qualité de l'enseignement s'améliorait. Malgré une forte hausse de la population, les inscriptions dans les écoles étaient passées de 49,5 pour-cent en 1978 à 61,8 pour-cent en 1986 (Prunier 1997).

En termes de développement des infrastructures, le Rwanda disposait du meilleur réseau routier de toute l'Afrique, des services postaux et de télécommunications fiables, d'un réseau de canalisations d'eau et d'électricité desservant un grand nombre de régions. Les normes de gestion économique du pays étaient dans l'ensemble plus élevée que dans la plupart du reste de l'Afrique, ce qui explique pourquoi jusqu'au milieu des années quatre-vingt les niveaux d'endettement externe du pays étaient relativement modestes comparés à ceux d'autres pays. À titre d'exemple, on citera qu'en 1987 la dette externe du Rwanda n'atteignait que 28 pour-cent de son PNB, l'un des chiffres les plus bas de toute l'Afrique à l'époque (Prunier 1997). Cependant, sa dépendance envers l'aide étrangère avait considérablement augmenté d'ici la fin des années quatre-vingt. Selon l'OCDE, l'aide étrangère (qui en 1973 représentait moins de 5 pour-cent du PNB) avait grimpé jusqu'à 11 pour-cent en 1986 et 22 pour-cent en 1991 (Prunier 1997).

Le pays toutefois commença à rencontrer des problèmes économiques vers la fin des années quatre-vingt, particulièrement après l'effondrement du prix du café en 1988 ; le café représentait en effet la principale source de revenu du pays. La crise économique poussa la Banque Mondiale, soutenue par la communauté de donateurs à exiger que le Rwanda mette en œuvre un programme d'ajustement structurel (PAS) pour faire face à ces problèmes. La crise économique et les difficultés associées à la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel coïncidèrent avec la montée d'une opposition interne et d'une agitation générale causée par le monopole politique exercé par le MRND depuis plusieurs années, les hauts niveaux de corruption, le régionalisme et de la répression politique. L'instabilité politique grandissante incita les principaux donateurs du pays comme le Canada et la France à rattacher l'aide continue à la démocratisation du pays, cette dernière comprenant, entre autres choses, l'introduction d'un système politique multipartite.

La conjonction de la crise économique, de la montée de la contestation et de l'opposition internes et de l'imposition de conditions économiques et politiques eut plusieurs effets : cette conjonction créa un climat de panique parmi les cercles dirigeants, augmenta le pouvoir et l'influence des extrémistes Hutu au sein du parti dirigeant et força le régime à adopter des méthodes non conventionnelles pour maintenir son emprise sur le pays. Alors que des groupes alliés au gouvernement harcelaient les membres de l'opposition, ces derniers se mirent à former leurs propres brigades de jeunes pour se défendre (Munyarugerero 2003). Ainsi, l'intensification de la répression politique menée par l'État ne fit qu'aggraver l'instabilité au sein du pays et créer un climat propice pour le soulèvement (Lugan 1997 ; Callamard 2000 ; Adelman 2000).

### **Facteurs externes**

Outre les facteurs internes qui ont préparé le terrain pour la violence politique et la lutte armée, il existait plusieurs facteurs externes, qui, au lieu d'empêcher le pays de plonger dans la guerre, le poussèrent justement dans cette direction. Ces facteurs comprenaient notamment un changement d'attitude, manifesté par une certaine prise de distance, envers l'Afrique, de la part des grandes puissances mondiales dans la période suivant la guerre froide, l'engagement et l'amitié de certains pays envers le Rwanda et ses dirigeants, les guerres ravageant les pays voisins du Rwanda, les expériences des exilés Tutsi et l'invasion de l'Armée Patriotique Rwandaise (« APR »).

### ***L'influence de la fin de la guerre froide***

Lorsque l'effondrement du communisme mit fin aux décennies de rivalité entre les superpuissances, l'intérêt porté par les grandes puissances envers les affaires africaines et les événements en Afrique s'étiola. La nécessité de devancer leurs adversaires en Afrique ayant disparu, les pays qui avaient participé à la guerre froide focalisèrent plutôt leur attention sur leurs affaires domestiques et sur les événements survenant dans des régions plus proches de leurs territoires, comme les Balkans, ou d'autres zones revêtant une importance stratégique plus immédiate que l'Afrique. Ce développement fut accueilli comme une bénédiction par le Rwanda ainsi que par d'autres pays dirigés par des dictateurs ; toutefois il constituait également comme une source de risque. Une telle nouvelle représentait effectivement une bénédiction pour les gouvernements répressifs dans la mesure où ces derniers étaient désormais libres de commettre des crimes contre leurs propres citoyens sans attirer une trop grande attention. Le risque toutefois reposait dans le fait que cette répression entraînerait de violentes réactions de la part des opposants internes au régime convaincus que la violence demeurerait le seul moyen de mettre un terme à cette répression, comme ceci avait effectivement été le cas au Rwanda et précédemment, puis ultérieurement, à travers le continent africain (Tull and Mehler 2005). Le manque d'attention des grandes puissances mondiales à la crise politique qui se tramait au Rwanda dans les années quatre-vingt explique partiellement la capacité du gouvernement de Museveni en Ouganda à faciliter, par action ou par omission, les activités du Front Patriotique Rwandais pendant que celui-ci s'appêtait à lutter puis entra en guerre contre le gouvernement de Habyarimana<sup>26</sup>.

### ***Les amis internationaux du Rwanda et d'Habyarimana***

---

<sup>26</sup> Voir Otunnu 2000b ; Adelman 2000 ; et Waugh 2004 sur le rôle joué par le gouvernement de Museveni dans la facilitation du FPR et les activités diplomatiques conséquentes visant à l'interrompre.

Paradoxalement, parallèlement à l'intérêt décroissant porté par les grandes puissances à l'égard de l'Afrique, le Rwanda et son Président bénéficiaient d'un haut niveau de soutien et d'admiration de la part de certains intervenants sur le plan international ; ces admirateurs et amis comprenaient certains États, leurs dirigeants et leur entourage familial. La France et le Zaïre, et les Présidents Mobutu Sese Seko et François Mitterand sont les meilleurs exemples de cette amitié<sup>27</sup>. Des membres de la communauté d'aide internationale œuvrant pour des organismes bilatéraux et multilatéraux figuraient également parmi les admirateurs du Rwanda (Uvin 1997).

Malgré le fait que l'aide continue qu'elle apportait au Rwanda au début des années quatre-vingt-dix était étroitement associée à la démocratisation du pays, la France demeurait par ailleurs un vieil allié peu critique du Rwanda ; cette situation s'expliquait par les « liens personnels et patrimoniaux » et les « relations personnelles » établis entre les gouvernements français et africains et certains de leurs fonctionnaires de haut rang ; selon un analyste, ces liens étaient fondés sur la « médiocrité des mécanismes institutionnels » représentée par la « passivité » du Parlement français (Callamard 2000 ; et aussi Wallis 2006). La nature de cette relation explique le peu d'intérêt porté par l'État français envers les « exactions commises par le régime d'Habyarimana », même à la suite de l'invasion par le FPR, l'« absence d'intervention diplomatique française contre les violations des droits de l'homme commises par le régime rwandais », et enfin l'intensification de l'assistance militaire apportée par la France au régime pour le soutenir (Callamard 2000: 169)<sup>28</sup>. Le Zaïre, dirigé par Mobutu, offrit au régime d'Habyarimana non seulement un soutien moral mais il signa également un pacte avec celui-ci visant à mettre en place des « services de sécurité communs, un partage des renseignements concernant la sécurité, une coopération militaire et l'interdiction des mouvements d'opposition sur leurs territoires respectifs » (Gachuruzi 2000: 58). Ce fut sur la base de ces accords que le Zaïre offrit au régime d'Habyarimana un soutien militaire en lui envoyant des troupes après l'invasion du FPR, en dépit de la répression générale et des violations des droits de l'homme (Gachuruzi 2000 ; Munyarugerero 2003).

Pendant ce temps, le personnel d'aide internationale continuait naïvement à présenter le Rwanda comme un bel exemple de réussite même lorsqu'il fut clair que ceci n'était plus le cas<sup>29</sup>. Adelman (2000) en fournit un bon exemple :

Les experts canadiens en développement impliqués et engagés au Rwanda n'avaient aucune idée de l'agitation qui régnait au sein de la population, même à la fin des années quatre-vingt. Ils estimaient que la propagande anti-Rwanda était propagée par des Tutsis qui avaient été expulsés du Rwanda plus de vingt ans auparavant (p.189).

Selon ces experts, poursuit Adelman, le Président Habyarimana « demeurait un chevalier intègre aux yeux de la vaste majorité des Rwandais, un homme dévoué au bien-être de son peuple, qui ne pouvait avoir tort en ce qui concernait ses citoyens » (P. 189). Sur la base de ce type d'évaluations, le Rwanda continua à bénéficier d'importantes quantités d'aide humanitaire ; ce facteur contribua sans doute à encourager le régime d'Habyarimana à

---

<sup>27</sup> Voir par exemple, Waugh, 2004 ; Munyarugerero, 2003 ; Callamard, 2000 pour un examen approfondi de ces relations.

<sup>28</sup> Selon Callamard (2000) « l'assistance militaire apportée par la France au Rwanda resta modeste pendant plusieurs années ». Cependant, l'invasion du FPR « transforma radicalement la nature et l'ampleur de la relation militaire » (pp. 158-159)

<sup>29</sup> Uvin (1997) fournit l'exposé le plus fiable de cette influence.

maintenir une position intransigeante à l'égard de l'opposition interne, et plus particulièrement, à l'égard de la population Tutsi et des exilés Tutsi revendiquant le droit de revenir dans leur pays natal. Ces facteurs contribuèrent ainsi à l'inexorable plongée du pays dans les abîmes de l'agitation politique, du conflit armé et du génocide.

### *Les ravages de la guerre chez les voisins du Rwanda*

Lorsque la Rwandese Alliance for National Unity (RANU ou « *alliance rwandaise pour l'unité nationale* ») se transforma en Front Patriotique Rwandais vers la fin des années quatre-vingt dans le but de faciliter le retour des exilés par la force, le recrutement de cadres et de combattants démarra véritablement. En Ouganda, le soulèvement mené par la National Resistance Army (NRA ou « *armée nationale de résistance* ») dirigée par Museveni offrit à des milliers de réfugiés la formation et l'expérience militaires dont ils avaient besoin. Lorsque Museveni s'empara du pouvoir, davantage de réfugiés s'enrôlèrent dans l'armée ougandaise et servirent dans divers rôles, certains d'entre eux occupant même des postes à hautes responsabilités et d'une nature délicate en préparation à une invasion ultérieure du Rwanda. Prunier (1997) et Otunnu (2000b) ont jusqu'à présent écrit les versions les plus complètes de l'infiltration de l'armée ougandaise par le FPR en préparation au soulèvement que celui-ci souhaitait monter contre le gouvernement rwandais.

Si l'État ougandais nia toute complicité dans les plans du FPR, malgré le fait que certains de ses fonctionnaires donnèrent quelques indications détournées de son rôle éventuel, des preuves indirectes mettent en évidence une implication lourde de conséquences. Ailleurs, au Zaïre, au Burundi, en Tanzanie et au même Rwanda, les entretiens menés auprès de personnes ayant participé au soulèvement<sup>30</sup> ont révélé que le FPR profita de la médiocrité des contrôles frontaliers, du manque de vigilance des organismes nationaux de sécurité et des crises politiques rencontrées par certains de ces pays pour recruter et attirer des volontaires à partir des branches locales de la vaste diaspora rwandaise, et plus particulièrement la diaspora Tutsi, pour former ceux-ci au combat. Le Mouvement s'en alla recruter ses combattants et mobilisa les ressources financières dont il avait besoin au-delà de la région des Grands Lacs, allant enrôler de l'aide jusqu'en Afrique du Sud, en Amérique et en Europe. Au début des années quatre-vingt-dix, le gouvernement rwandais perdait le contrôle du pays face à l'intensification de l'opposition interne (Chretien 2003 ; Strauss 2006), en raison des politiques d'exclusion ethnique et régionale du régime de Habyarimana, de la crise politique rwandaise et de la détérioration de l'environnement économique. Munyarugerero (2003: 253-254) résume la situation au début de l'année 1992 de la manière suivante :

En avril 1992... l'État se trouva pris au piège. En l'espace d'un an, il fut obligé de négocier un traité de la paix, garantir la paix sur le plan interne, remettre en ordre l'administration du pays, mettre en œuvre le programme d'ajustement structurel imposé dès le début de 1991 par les Institutions de Bretton Woods, organiser un débat sur la conférence nationale et, lorsque l'occasion se présenta, trouver une solution au problème des réfugiés puis, organiser des élections générales.

Pour un gouvernement habitué à agir selon sa propre logique dictatoriale, la convergence simultanée de ces diverses tensions et forces auxquelles il lui était impossible de résister et qu'il ne pouvait pas contrôler équivalait à un véritable désastre. À l'époque, l'armée devait déjà faire face à de nombreuses mutineries, comme le fait remarquer Munyarugerero (2003:

---

<sup>30</sup> Ces entretiens se déroulèrent à différents intervalles entre les années 2005/2007.

255), et les soldats de celle-ci faisaient payer à la population les pertes humiliantes qu'ils subissaient sur le front de bataille contre l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), la branche militaire du FPR. Pour aggraver cette situation, l'armée se divisa en plusieurs sections après la formation du gouvernement transitionnel réunissant le MRND et les partis d'opposition internes, chaque section reflétant la composition politique du nouveau gouvernement. Ce facteur contribua à affaiblir encore davantage la capacité d'auto-préservation de l'État.

L'invasion menée par l'APR illustre d'une certaine manière l'effet de « contagion » de la guerre en Afrique ; le syndrome dit de « guerre chez les voisins » décrit généralement les conflits armés se produisant dans des pays ou des sous-régions ayant connu des conflits par le passé et où la guerre dans un pays finit par déclencher ou attiser des guerres au sein des pays voisins où des conditions propices au conflit armé existaient déjà. La mutation du soulèvement de la National Resistance Army en Ouganda en invasion rwandaise du Front Patriotique Rwandais atteste de la transmissibilité de la guerre d'un pays à un autre voire à plusieurs autres (voir De Waal 2000). Dans le cas spécifique du Rwanda toutefois, les divisions Hutu/Tutsi et Hutu du nord/Hutu du sud offraient un terrain particulièrement propice à la transmission de la guerre.

Au Rwanda, l'image dépeinte par l'État de l'invasion comme une attaque uniquement motivée par la décision des réfugiés Tutsis de revenir par la force et d'annuler les gains de la révolution de 1959, ne prenait pas en compte les conditions internes et externes qui avaient rendu cette invasion possible et donnait du poids à l'affirmation du FPR que celui-ci était motivé par des objectifs politiques beaucoup plus ambitieux<sup>31</sup>. Le FPR se présentait en effet comme un mouvement multi-ethnique et une alternative au régime de Kigali, qu'il accusait de corruption, de népotisme et de violation des droits de l'homme. Dans le contexte de la désaffection grandissante des populations envers le régime au pouvoir, les actions du FPR, toute considération ethnique mise à part, trouvaient un écho auprès des membres désenchantés de la population dans son ensemble. Il est probable que si les élites Hutus au pouvoir, dans leur tentative désespérée de s'accrocher à leurs privilèges n'avaient pas agité les sentiments anti-Tutsis et mobilisé la population Hutu pour massacrer les membres de la communauté Tutsi, l'invasion du FPR aurait été accueillie par un grand nombre de Tutsis et de Hutus ; car après tout, ces deux ethnies avaient été victimes de l'exclusion ethnique et régionale appliquée par l'État.

### *Les expériences des réfugiés en exil*

La grande communauté d'exilés rwandais ayant trouvé refuge dans divers pays d'accueil eut des expériences mitigées à l'extérieur du Rwanda. Certains se retrouvèrent confinés dans des camps de réfugiés, tenus à l'écart de leurs sociétés hôtes. D'autres en revanche se fondèrent dans les communautés locales et parvinrent à s'intégrer dans la vie sociale. D'autres encore vivaient à l'extérieur de camps de réfugiés et participaient à la vie sociale, politique et économique de leur pays d'accueil mais n'étaient pourtant pas parvenus à s'intégrer complètement et se heurtaient fréquemment à l'hostilité des membres des communautés locales dans les régions où ils habitaient. Cet échec d'intégration était en grande partie dû à un catalogage des réfugiés<sup>32</sup>, à une discrimination persistante et, périodiquement à une exclusion systématique. Au Zaïre, par exemple, les réfugiés rwandais se virent accorder la citoyenneté

---

<sup>31</sup> Voir par exemple le plan en 8 étapes de l'organisation.

<sup>32</sup> Voir Moncrieffe & Eyben (2007) pour un examen des effets psychologiques et autres (essentiellement négatifs) de la pratique de catalogage.



puis se la virent ultérieurement retirer et furent également dépourvus de la protection de l'État (Gachuruzi 2000). Cependant, l'échec d'intégration ne constituait pas en règle générale un obstacle à la réussite, surtout dans le domaine du commerce. Paradoxalement, l'échec d'intégration de certains réfugiés et la réussite considérable de certains autres facilitèrent collectivement la formation et le succès du Front Patriotique Rwandais. Les réfugiés qui n'étaient pas parvenus à s'intégrer et qui avaient fait l'objet de discrimination dans leurs pays d'accueil souhaitaient ardemment revenir au Rwanda où ils avaient un sentiment d'appartenance. Parmi ceux-ci, figuraient des milliers de personnes servant dans l'armée ougandaise dont la discrimination a été décrite par Otunnu (2000a ; 2000b) et Prunier (1997) :

Ceux qui avaient prospéré et ne ressentait peut-être pas un besoin ardent de revenir au pays avaient les moyens de générer ou de mobiliser des fonds considérables pour financer le mouvement rebelle et le soulèvement. Dans son récit décrivant les expériences des rwandophones du Zaïre sous le régime de Mobutu, Gachuruzi (2000) montre que ceux-ci firent de considérables contributions matérielles et financières aux préparatifs de guerre du FPR et à l'effort de guerre qui s'ensuivit une fois que les hostilités furent entamées.

### *L'invasion de l'Armée Patriotique Rwandaise*

L'invasion de l'APR marqua le dernier acte dans la plongée du Rwanda dans un conflit armé. À ce stade avancé des événements, il est pourtant plausible de croire que, sans cette invasion, le pays aurait pu éviter la guerre et le génocide de 1994 qui s'ensuivit. En dépit de l'intensification de l'agitation interne et de l'opposition au régime de Habyarimana, l'invasion eut pour effet de combler les brèches existant au sein d'une large partie d'une communauté Hutu et d'inciter celle-ci à oublier ses divisions pour lutter ensemble. L'invasion rassembla ainsi dans le camp des dirigeants des éléments de la population Hutu ayant habituellement peu de choses en commun, et dont la plupart méprisait la dictature d'Habyarimana, percevant celle-ci comme une menace à leur bien-être. Si le contexte eut été différent, le gouvernement aurait peut-être eu des difficultés à mettre sur pied une milice ethnique<sup>33</sup>. Mais l'histoire du Rwanda avait été marquée par maintes incursions armées menées par des réfugiés dépeints comme des ennemis souhaitant l'extermination ou l'esclavage des Hutus et agissant avec la complicité des Tutsis restés à l'intérieur du pays. Cette nouvelle invasion, comme toutes celles qui l'avaient précédée, fournit aux élites Hutu démagogues une opportunité en or pour inspirer la peur et la méfiance parmi les populations Hutus vivant au sein de communautés Tutsis. Outre les arrestations d'un grand nombre de civils Tutsis accusés d'avoir collaboré avec le FPR/A, l'État recruta des jeunes dans la milice pro gouvernementale.

L'invasion compliqua encore davantage une situation politique déjà turbulente. Elle coïncida avec l'acceptation de la mise en place d'un système politique multipartite, Habyarimana ayant finalement plié sous la pression internationale. Cette libéralisation politique résulta en une véritable explosion du nombre de partis politiques. De plus, elle donna lieu à la fusion des partis Hutus extrémistes, y compris le MRND<sup>34</sup>, qui devinrent l'Alliance pour le Renforcement de la Démocratie (ARD). L'émergence des nouveaux partis provoqua un exode

---

<sup>33</sup> Voir Strauss (2006, chapitre 8) pour un examen des facteurs contextuels généralement propices aux violences inter-ethniques et de ceux privilégiant l'organisation de milices et d'escadrons de la mort au Rwanda, et Herbst (2006) pour une discussion sur les conditions propices à la formation et à la durabilité des soulèvements.

<sup>34</sup> Rebaptisé alors le MRND(D) : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et la Démocratie.

des membres du MRND qui s'en allèrent rejoindre l'opposition ou les membres les plus extrêmes de sa coalition, à savoir le ARD. Certains partis membres du ARD avaient des positions plus extrêmes sur la question de l'éthnicité que le MRND, et avaient été formés par d'anciens membres du MRND devenus désenchantés par l'abandon apparent du parti du radicalisme ethnique.

Au sein du MRND lui-même, en 1994 l'autorité et le pouvoir d'Habyarimana au sein des ailes libérales et extrémistes du parti avaient considérablement diminué. Non seulement Habyarimana avait renoncé à son poste dans l'armée mais il avait aussi quitté ses fonctions à la présidence du parti. Entre-temps, le MRND dominé par les Hutus du nord, qui s'étaient jusqu'alors proclamés comme la voix de la population Hutu, devait lutter de plus en plus contre la compétition faite par la Coalition pour la Défense de la République, dominée par les Hutus du sud (« CDR »). Cette dernière, principalement sous l'influence des extrémistes Hutus de l'époque de Kayibanda, se considérait comme le successeur du PARMEHUTU et le principal rempart contre le « féodalisme Tutsi » (Lugan 1997 : 481). Peu à peu, le MRND et la grande alliance des partis Hutus tombèrent sous l'emprise de ces éléments.

Pendant ce temps, malgré l'élargissement officiel de la scène politique, le gouvernement continua à se comporter comme si le MRND était toujours le seul parti légalement reconnu. Dans les campagnes, les partisans de l'État, y compris les représentants gouvernementaux officiels et les fonctionnaires publics, continuèrent à entraver les activités des partis d'opposition. À l'époque déjà, les partis d'opposition agissant sous les auspices d'un comité consultatif d'opposition exerçaient de fortes pressions sur un gouvernement réticent à instaurer des réformes en harmonie avec l'attribution multipartite. Par crainte de perdre le pouvoir, l'élite dirigeante du MRND et ses nouveaux alliés qui, à la suite du renversement de Kayibanda avaient été poussés vers les coulisses de la scène politique décidèrent d'adopter des moyens désespérés pour conserver le contrôle Hutu sur l'État et sur le pays. Perdant du terrain par rapport aux insurgés de l'APR, l'armée fit appel à la milice ethnique et aux membres ordinaires de la communauté Hutu, recrutés volontairement ou par la force, pour défendre le pays en ordonnant à ceux-ci de tuer les Tutsis, les dissidents Hutus et les membres de l'opposition. Malgré divers efforts visant à mettre un terme à la guerre, comme notamment au moyen du processus de paix d'Arusha, les événements provoqués par l'invasion renforcèrent la détermination du FPR à s'emparer du pouvoir, à empêcher l'extermination de la population Tutsi et à rétablir l'ordre dans le pays.

## **L'après-guerre et les années suivant l'effondrement de la Seconde République**

Après s'être emparé du pouvoir, le FPR dut relever un certain nombre de défis immédiats à long terme. Tout d'abord, il lui fallait rétablir l'ordre et assurer la sécurité dans un contexte où les structures étatiques avaient été anéanties, mais aussi reconstituer l'État et gagner la confiance de la population. Il lui fallait ensuite parvenir à se faire accepter par la majorité de la population Hutu qu'une propagande de haine avait montée contre le Front et la communauté Tutsi dans son ensemble, ou qui avait été aliénée par des actes de violence commis à son égard par les combattants du Front pendant la guerre. Il lui fallait également trouver le moyen de rétablir l'ordre social et la confiance au sein de communautés ravagées par la violence et devenues mutuellement méfiantes. Le FPR devait enfin décider du traitement à accorder aux membres de l'armée vaincue, les Forces Armées Rwandaise (FAR) et de ses rivaux et opposants politiques qui n'avaient pas pris les armes.

## Rétablissement de l'ordre et reconstruction de l'État

Après s'être emparé du pouvoir, le FPR mit sur pied un Gouvernement d'Union Nationale de Transition lequel, conformément aux dispositions des accords de paix d'Arusha, regroupait tous les principaux acteurs politiques à l'exception de l'ancien parti dirigeant, le MRND et son allié, la Coalition pour la Défense de la République (CDR)<sup>35</sup>, tous deux accusés d'avoir incité le sentiment anti-Tutsi et préparé et exécuté le génocide. Si cette inclusion politique s'inscrivait effectivement dans le cadre des dispositions des Accords, les dirigeants du FPR, conscients de l'impact de l'exclusion politique dont ils avaient été victimes pendant plus de trois décennies, considéraient que ce système correspondait à la manière dont ils souhaitaient à gouverner le pays.

Le gouvernement dirigé par le FPR élaborait une constitution intermédiaire en 1995 et nomma une commission constitutionnelle chargée de mettre au point une nouvelle constitution basée sur les résultats d'une vaste consultation. Le nouveau gouvernement, cependant, démarra son mandat dans des circonstances particulièrement difficiles. Il avait hérité d'un État en ruines et d'un pays sans aucune ressource financière. La plupart des membres de la fonction publique avaient fui le pays, laissant notamment le système judiciaire et les services de santé et d'éducation inopérants. Les infrastructures avaient également été détruites et la plupart des commerces, y compris les banques, avaient été pillés (Reyntjens 2004: 178).

La situation déjà difficile du nouveau gouvernement était aggravée par le fait que celui-ci se retrouvait pratiquement isolé, sans aucun ami susceptible ou capable de lui venir en aide. Seul son allié ougandais était disposé à l'aider mais les capacités de ce dernier étaient considérablement affaiblies par la limitation de ses propres ressources. Pire encore, la France, le principal supporter du régime d'Habyarimana, était déterminée à entraver les efforts du nouveau gouvernement par le biais de ses activités au Congo, où le gouvernement vaincu et ce qu'il restait de son armée et de ses milices alliées avaient trouvé refuge et par le biais de l'aide multilatérale et des organismes de développement. On notera par exemple que les ressources initialement mobilisées par les acteurs internationaux comme l'Union européenne furent « à l'insistance de Paris » principalement dirigées vers les réfugiés basés au Congo, parmi lesquels figuraient les auteurs et les exécutés du génocide (Waugh 2004 : 95-96).

Le gouvernement avait un autre ennemi en plus des Français : des doutes avaient surgi parmi la communauté internationale concernant les capacités du nouveau régime à contrôler la situation, rétablir l'ordre dans le pays et survivre. Les activités des Français avaient initialement alimenté ces doutes, tout au moins partiellement, dans la mesure où, en plus de diriger l'assistance humanitaire vers les réfugiés du Congo, comme il l'est exposé plus haut, ceux-ci étaient impliqués dans la formation et l'armement des Forces Armées Rwandaises (FAR) vaincues, créant ainsi l'impression qu'une contre-invasion serait imminente. Selon Waugh (2004 : 97), il est probable que tous ces facteurs réunis donnèrent aux donateurs l'impression que, dans le cas d'une telle invasion, le FPR pourrait s'enfuir vers l'Ouganda emportant avec eux leurs contributions. Par conséquent, lors des premiers mois de son mandat, le nouveau gouvernement se retrouva financièrement paralysé. Sa situation était si difficile que le pays n'était même plus en mesure de déployer des ambassadeurs dans les pays où ceux-ci étaient affectés, à l'exception toutefois de l'ambassadeur rwandais posté en France dont le déploiement, attestant à l'époque de l'urgence à laquelle le nouveau gouvernement

---

<sup>35</sup> Ces deux partis étaient perçus comme les responsables de l'instigation du génocide.

souhaitait établir des relations diplomatiques avec son principal protagoniste externe, fut rendu possible grâce aux contributions financières apportées par certains membres du gouvernement<sup>36</sup>.

Au fil du temps, toutefois, quelques donateurs dirigés par les Britanniques, le principal donateur du Rwanda, et comprenant les États-Unis, les Pays-Bas, la Belgique, la Banque Mondiale et le FMI entreprirent d'apporter un soutien critique qui permettrait au gouvernement de faire face et de commencer à reconstruire le pays en partant pratiquement de zéro. Les résultats remarquables réalisés par le pays furent acclamés par diverses sources, y compris les critiques les plus sévères à l'égard du gouvernement du FPR :

À peine deux ans après l'extrême destruction humaine et matérielle de 1994, l'État fut reconstruit. Le Rwanda était à nouveau gouverné de haut en bas, les structures territoriales, militaires et les services de sécurité étaient en place, le système judiciaire avait été rétabli, les impôts étaient collectés. Le régime était parvenu en très peu de temps à établir un contrôle absolu sur le pays et la société. Ce contrôle était visible dans la maintenance d'une armée efficace, en mesure de fonctionner non seulement à l'intérieur du territoire mais aussi au-delà des frontières nationales ; l'établissement d'une « ré-éducation », d'une « solidarité » et de « camps de regroupement » ; la politique de sédentarisation en villages (aussi connue sous le terme de politique « *imidugudu* »)... ; et l'établissement d'une importante capacité de renseignements, avec l'organisation d'un *Directorate of Military Intelligence* (DMI ou direction du renseignement militaire) opérant à l'intérieur du pays et une *External Security Organisation* (organisation de la sécurité externe) chargée des opérations à l'étranger. Alors que beaucoup d'autres pays africains penchent actuellement vers la ruine, l'État rwandais s'est réaffirmé avec beaucoup de vigueur. » (Reyntjens 2004).

Reyntjens poursuit en commentant sur la nature des services publics au Rwanda :

« La gouvernance technocrate est apparemment satisfaisante, avec des élites compétentes et même charmantes tenant un discours intelligent ».

Dans l'ensemble, ces constatations correspondent à la situation régulièrement observée à l'intérieur du pays.

### **Rétablissement de l'ordre**

Avec des centaines de milliers de morts et des millions en exil dans les pays limitrophes avant l'arrivée des troupes du FPR, le pays dont le nouveau régime prit le contrôle baignait dans une atmosphère de contemplation calme des événements des trois années précédentes et de la tragédie qui s'était abattue sur ses habitants au cours des mois menant à l'effondrement de la Seconde République. Cette période de relative accalmie n'allait toutefois durer que le temps que les éléments de l'armée vaincue déterminés à reprendre le contrôle du pays se réorganisent. En quelques mois, ces derniers lancèrent plusieurs soulèvements successifs dans

---

<sup>36</sup> Source : entretien avec un membre haut placé du FPR et représentant gouvernemental de longue date (novembre 2006).

le nord-ouest du pays, profitant de la faiblesse des contrôles frontaliers et du retour non surveillé des réfugiés pour s'infiltrer dans le pays.

Comme il fallait s'y attendre, étant donné la propagande haineuse déployée pendant les années de guerre, ces soulèvements attirèrent un soutien considérable dans les régions où les éléments des forces vaincues cherchaient à s'établir. Le gouvernement du FPR fut vivement critiqué à propos de la campagne brutale qu'il mena contre ces soulèvements, et lors de laquelle, des civils non armés auraient apparemment été ciblés, notamment lorsque les forces armées de l'État envahirent la République démocratique du Congo pour confronter les insurgés et démolir les camps de réfugiés où ceux-ci s'entraînaient (Africa Rights 1998 ; Longman 1995). Ces événements et les actes de violence commis par les soldats de l'APR envers des populations civiles pendant la guerre (reconnus et justifiés par certains membres du FPR comme des événements spontanés, non systématiques et non approuvés par le parti dirigeant et l'armée) contribuèrent à la perception générale qu'il existait au Rwanda une culture d'impunité dans les années suivant le génocide<sup>37</sup>.

Ces critiques<sup>38</sup> omettent toutefois de placer la violence dans son juste contexte. Dans le « feu de la guerre », et particulièrement pendant les opérations visant à déjouer les soulèvements, lors desquelles les combattants rebelles ne portant pas d'uniforme pouvaient facilement se fondre parmi les foules de non combattants, la question de la responsabilité de la mort des civils est discutable. Dans cette optique, les accusations de violation délibérée des droits de l'homme par l'armée et les assertions qu'il existait une culture d'impunité au sein du pays sont une question ouverte, surtout dans la mesure où il fut démontré que les personnes responsables de violations manifestes des droits de l'homme avaient été punies<sup>39</sup>. Ces accusations de violations des droits de l'homme mises à part, il est sans doute approprié de soutenir que la manière robuste avec laquelle l'État a répondu à la menace de soulèvement, en fermant notamment par la force des camps de réfugiés et en organisant le retour de leurs occupants au Rwanda, a contribué à rétablir l'ordre dans le pays (Waugh 2004).

En outre, les efforts de l'État visant à rétablir l'ordre étaient facilités par sa décision d'intégrer dans les rangs de l'APR les éléments de l'armée vaincue restés au Rwanda ou qui s'étaient subséquemment rendus ; l'APR devint par la suite l'armée nationale et fut rebaptisée sous le nom de *Rwanda Defence Forces* (« RDF » ou forces de défense du Rwanda). Les personnes accusées de crimes génocidaires furent jugées et, en l'absence de preuve garantissant une action pénale, celles-ci

furent autorisées à réintégrer les RDF<sup>40</sup>. Dans le domaine civil, le gouvernement du FPR, se démarquant des régimes précédents qui avaient délibérément appliqué des politiques visant à

---

<sup>37</sup> Voir par exemple Reyntjens (2004) et Longman (2004).

<sup>38</sup> Voir également Africa Rights (1998)

<sup>39</sup> Lorsque les représentants du FPR sont confrontés aux allégations d'abus systématiques des droits de l'homme commis par leurs combattants, ceux-ci citent fréquemment les noms d'officiers et de soldats de l'APR jugés et actuellement emprisonnés au Rwanda pour des actes d'indiscipline, comme notamment les assassinats aléatoires de civils.

<sup>40</sup> Deux exemples particuliers illustrent l'approche adoptée par l'armée et l'État dans le cas des officiers rappatriés. Le Ministre de la Défense actuel, le général Marcel Gatsinzi et un autre officier, le major-général Laurent Munyakazi, furent intégrés dans les RDF à leur retour d'exil. Ces deux hommes furent ensuite accusés de crimes génocidaires par des survivants du génocide et furent jugés par un tribunal gacaca. Le général Gatsinzi, basé dans la ville de Butare, dans le sud du pays, durant le génocide, fut finalement acquitté en raison de preuves insuffisantes à son encontre, tandis que le major général Munyakazi qui était basé à Kigali fut reconnu coupable et emprisonné.

empêcher le retour de millions d'exilés politiques, dirigea ses efforts pour inciter les exilés politiques à revenir au Rwanda. Cette politique semble avoir été motivée par la perception (appuyée par l'expérience des trente années d'exil d'un grand nombre de dirigeants et membres du FPR) que les soldats de l'armée vaincue et les exilés civils posaient une menace moindre s'ils se trouvaient au sein du pays plutôt que de l'autre côté des frontières nationales. En ce sens, le FPR prit modèle sur la politique du gouvernement ougandais du *National Resistance Movement* (NRM), dont le traitement des dissidents, des anciens représentants de l'État et des anciens officiers militaires en exil consistait à encourager ceux-ci à revenir au pays en les aidant à trouver du travail ou à se réinstaller dans leurs communautés originales. Cette méthode leur permettait en effet de neutraliser dès le départ une source potentielle d'insécurité et de déstabilisation future. Avec plusieurs exemples spécifiques de réintégration des forces vaincues dans la nouvelle armée, l'expérience de l'Ouganda avait déjà montré que cette stratégie permettait de neutraliser ou de gagner la confiance des insurgés et des ennemis potentiels de l'État ; inversement, l'expérience de l'Éthiopie après la guerre civile prouvait que l'exclusion de ces personnes créait un réservoir d'agitateurs potentiels ainsi qu'une source d'instabilité sociale (Kiyaga-Nsubuga 2004 ; Young 2004).

Cependant, les efforts de réconciliation menés auprès des hommes et des officiers des FAR et des politiciens et des fonctionnaires associés à la Première et à la Seconde République ne produisirent pas toujours les résultats escomptés. Au fil des ans, certains quittèrent le pays, accusant le gouvernement du FPR de mener une politique dictatoriale. Les échecs de cette politique ainsi que les difficultés rencontrées en chemin, ne détournèrent pas cependant les efforts délibérés de l'État visant à unifier le pays plutôt qu'à le diviser en fonction des divers partis, régions ou ethnies.

Le régime foncier fut un autre domaine où des efforts furent rapidement déployés pour élaborer des stratégies visant à stabiliser la politique. Pour être en mesure d'apprécier pleinement l'importance de cette question, il faut se pencher sur les statistiques pertinentes. La superficie totale du Rwanda ne fait que 26 388 km<sup>2</sup>. En 1964, c'est-à-dire deux ans après l'indépendance, sa population atteignait 3 millions et le pays affichait alors une densité de population de l'ordre de 114 habitants par kilomètre carré. Dès 2003, la population avait plus que doublé, grimant à 8,6 millions, avec une densité de population estimée en moyenne à 300 habitants par kilomètre carré. Il est estimé que la densité de la population par secteur de terres arables (la densité physiologique) atteint actuellement 400 habitants par kilomètre carré dans certaines régions et peut aller jusqu'à 1 000 habitants par kilomètre carré dans d'autres. Plus de 90 pour cent de la population vit de l'agriculture paysanne (Gasarasi & Musahara 2004), la majorité survenant précairement à ses besoins en cultivant des parcelles de tailles de plus en plus réduites, dont environ 77 pour-cent mesurent moins d'un hectare (Liversage 2003 : 11). Environ 80 pour-cent de l'ensemble des parcelles agricole sont cultivés à tout moment de l'année (Rurangwa 2004), un taux ayant des implications directes sur les capacités des propriétaires à maintenir la fertilité et la productivité des terres. Les problèmes du Rwanda liés à la rareté des terres remontent à la période antérieure à l'indépendance (Jefremovas 2002 ; Uvin 1997 ; Pottier 2002). Toutefois, ces problèmes atteignirent un seuil critique en 1994 avec l'arrivée massive des anciens réfugiés qui avaient fui les pogroms anti-Tutsis des années précédentes et le retour des réfugiés plus récents qui avaient fui pendant et après le génocide.

Au fur et à mesure que ceux-ci revinrent des pays limitrophes où ils avaient trouvé asile, les anciens réfugiés s'approprièrent et s'installèrent sur les terres abandonnées par les réfugiés plus récents ; certains de ces anciens réfugiés avaient un droit légitime sur ces terres dans la mesure où il s'agissait des terres dont ils avaient été initialement chassés. Lorsque les réfugiés

plus récents revinrent à leur tour au Rwanda, à partir de 1996, des conflits liés aux terres menacèrent d'éclater, posant un risque potentiel à la stabilité fragile que le gouvernement s'acharnait tant bien que mal à maintenir. L'État réagit en introduisant plusieurs mesures temporaires en attendant l'élaboration d'une politique nationale des terres et de lois exhaustives sur les régimes fonciers<sup>41</sup> ; dans le cadre de ces mesures, les deux catégories de demandeurs de terres étaient encouragées à partager les terres disponibles dans l'intérêt de la réconciliation et l'unité nationale<sup>42</sup>.

En outre, le gouvernement transitoire entreprit un programme de villagisation connu localement sous le nom d'*imidugudu*. Vivement critiqué par les ONG internationales<sup>43</sup>, cet *imidugu* était une mesure temporaire visant à résoudre la crise des réfugiés dans le cadre spécifique de la rareté des terres. Certaines parties de trois réserves naturelles, à savoir la réserve de chasse de Mutara, le parc national d'Akagera et la réserve du massif forestier de Gishwati, ainsi que plusieurs projets appartenant à l'État furent déclassés et distribués aux réfugiés de retour ; des terres, pâturages et terrains marécageux communaux furent également mis à leur disposition (Liversage 2003). Ces mesures se démarquaient nettement des politiques adoptées par les régimes de Kayibanda et d'Habyarimana qui avaient au contraire invoqué la rareté des terres pour refuser aux anciens réfugiés le droit de revenir au Rwanda.

Le problème du régime foncier et plus spécifiquement celui de la rareté des terres sont loin d'être résolus et constituent des questions qui ne seront peut-être jamais entièrement résolues. Le nombre de litiges liés aux terres est extrêmement élevé au Rwanda : ceux-ci représentent en effet 80 pour cent de tous les procès portés devant des fonctionnaires locaux (Gasarasi & Musahara 2004 : 9). On notera toutefois que le gouvernement a fait des efforts délibérés en prenant des mesures visant à mettre les terres à la disposition du plus grand nombre de personnes possible. Au cours des dernières années, ces efforts ont compris le déclassement de terres anciennement réservées à la protection de la nature, ainsi que des réformes plus récentes envisageant de confisquer les terres sous-utilisées, comme par exemple les terres détenues par certains officiers militaires et fonctionnaires civils de hauts rangs, pour redistribuer celles-ci aux paysans sans terres. Cette approche marque une rupture totale avec le passé où les politiques des Première et Seconde Républiques avaient plutôt permis aux partisans du régime d'accumuler des terres au détriment des paysans sans terres ; la Seconde République avait notamment ordonné l'appropriation des terres abandonnées par les Tutsi victimes d'actes de violence instigués par l'État et leur distribution aux membres de la communauté Hutu<sup>44</sup>. Si ces mesures ne sont pas sans problème (voir Gasarasi et Musahara 2004), elles ne comportent toutefois aucun élément permettant l'enrichissement individuel systématique des partisans privilégiés par le régime ou la discrimination sur la base de l'ethnicité ; ces deux facteurs ayant, par le passé, créé des conflits politiques récurrents et une instabilité au sein du pays.

---

<sup>41</sup>Au moment où le FPR s'empara du pouvoir, le Rwanda ne disposait d'aucune politique foncière cohérente écrite ; Gasarasi et Musahara décrivent l'unique législation en place comme « un assortiment incohérent de tenure coutumière et de lois basées sur un modèle occidental, essentiellement applicable en zones urbaines, minières, dans le cadre de terrains appartenant à l'Église ou à l'État et de quelques autres cas spécifiques »(p. 1).

<sup>42</sup> Voir Gasarasi & Musahara (2004) pour un examen des résultats obtenus par ces mesures dans une région du pays.

<sup>43</sup> Les critiques portaient essentiellement sur le caractère obligatoire de la villagisation, la compensation inadéquate versée aux propriétaires des terres sur lesquelles les villages furent bâtis, la distance entre les nouveaux sites résidentiels et les champs, l'emplacement médiocre des villages et le manque d'infrastructures, d'installations, de services et d'opportunités économiques adéquats (Liversage 2003: 5).

<sup>44</sup> Voir, par exemple, Jefremovas (2002) ; Munyarugerero, (2003).

L'État a proposé plusieurs mesures, par le biais de l'adoption en 2004 de la *National Land Policy* (politique foncière), dans le but de rationaliser l'utilisation des terres, d'éviter ou de minimiser les litiges liés aux terres et de prévenir l'accumulation spéculative. Parmi les mesures semblant avoir un effet direct sur les efforts à long terme visant à stabiliser la politique, on citera notamment la promotion de l'accès et de la distribution équitables des terres aux personnes qui les utiliseront ; l'interdiction de toute forme de discrimination ; l'établissement d'un seuil maximal d'attribution dans les zones urbaines et rurales ; la confiscation des terres sous-développées ou sous-exploitées ; et la création d'une réserve foncière nationale gérée par l'État destinée à répondre aux besoins des paysans sans terres<sup>45</sup>. On pourra toutefois se poser la question de savoir si l'État sera capable d'appliquer ces réformes, si ces mesures auront un impact positif ou autre, si elles sont justifiées et si certaines d'entre elles sont réalisables.

L'affirmation de la volonté de se démarquer de l'ancien régime caractérisé par la discrimination, l'accumulation spéculative et la privation de terres évitable dans certains cas (voir Jefremovas 2002), atteste toutefois de la détermination de l'État à rompre avec les orientations et les politiques fractionnelles du passé. En outre, l'objectif fondamental de la nouvelle politique foncière nationale consiste à établir des systèmes appropriés pour l'administration des terres et à sécuriser la tenure de tous les Rwandais en mettant en place une documentation liée aux terres détenues à des fins légales, constituant une preuve du droit de propriété et un bien nanti dans le but d'obtenir un crédit ou une hypothèque. Le projet de mise en place d'un cadastre national complet facilitera le contrôle de l'enregistrement foncier à travers tout le pays, à fournir des informations précises sur les tendances de ce secteur et à prévenir les appropriations indésirables (Rurangwa 2004).

Parmi les autres mesures déployées par l'État pour stabiliser la politique du pays on citera notamment l'organisation d'élections, comme les élections locales de 2001 et l'élaboration d'une nouvelle constitution basée sur une consultation populaire. La nouvelle constitution, qui, entre autres choses, mit fin au népotisme pratiqué par les régimes précédents, fut adoptée en 2003 à la suite de son acceptation par la population lors du référendum en 2001. Au cours de cette même année 2003, des élections générales furent organisées sur le plan national dans le cadre d'un vote multipartite limité ; le Front Patriotique Rwandais et ses alliés de la coalition remportèrent ces élections par une majorité écrasante, qui fit toutefois l'objet d'une controverse. Bien qu'il eût remporté les élections générales par plus de 95 pour-cent des voix, le FPR dut, conformément aux dispositions de la constitution de 2003, partager le pouvoir (du moins dans le cadre de la représentation dans le cabinet) avec les autres partis représentés au Parlement, en fonction du pourcentage de voix obtenu par ceux-ci. Encore une fois, ce développement représente une grande rupture avec les pratiques du passé, où les partis rivalisant avec le parti dirigeant pour obtenir le pouvoir (et par conséquent perçus comme une menace) étaient interdits et leurs membres tenus à l'écart de la scène politique ; ce procédé fut décrit par un analyste de la vie politique post-coloniale en Ouganda comme la « départicipation » (Kasfir, 1976).

Si certains critiques issus des médias, des milieux universitaires et des groupes politiques exilés continuent à critiquer le gouvernement du FPR en raison de son régime dictatorial et du contrôle strict qu'il exerce sur le processus politique, on constate toutefois qu'aujourd'hui le

---

<sup>45</sup> La réserve foncière nationale proposée concerne les terres privées détenues par l'État et comprend notamment les terrains vacants, les terrains non testamentaires (tombés en déshérence) ou confisqués, les terrains achetés ou hérités par l'État, les terrains marécageux exploitables et les terres contenant des bois plantés par l'État (voir Liversage (2003) pp. 8-9).



Rwanda est plus inclusif qu'il ne l'a été depuis l'indépendance. Contrairement aux régimes précédents qui avaient banni les rivaux des partis dirigeants, le Rwanda dispose actuellement d'un forum destiné aux partis politiques, permettant à tous les partis légalement reconnus, que ceux-ci soient représentés au Parlement ou non, de se réunir régulièrement pour débattre des questions d'intérêt national (sans couleur politique) et se mettre d'accord (systématiquement d'un accord commun<sup>46</sup>) sur les stratégies que doit adopter le gouvernement pour traiter ces questions. De plus, la constitution de 2003 ne permet à aucun parti, même les plus puissants, de détenir une représentation supérieure à 51 pour-cent ; cette stipulation fut spécialement créée pour éviter que le pouvoir législatif ne se fasse pas complètement dominer par le parti dirigeant, comme ceci fut le cas par le passé. On notera également que les ministres du cabinet ne sont pas autorisés à siéger au Parlement pour faire valoir le principe de séparation des pouvoirs. Dans cette optique, les membres du Parlement nommés à des fonctions ministérielles sont obligés de quitter la législature. Peut-être plus significatif encore, le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement ne peuvent pas appartenir au même parti politique, garantissant par ce fait le partage du pouvoir, tout au moins en théorie.

En outre, depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement du FPR s'est écarté de la politique hautement centraliste de la Première et la Seconde République en déployant un programme de décentralisation de grande envergure visant à impliquer le peuple rwandais dans les décisions concernant les affaires publiques des régions où ils résident. L'administration locale joue désormais un rôle important dans l'élaboration des prestations de service et du développement ainsi que dans les politiques d'utilisation des terres. En outre, ces fonctionnaires jouent un rôle essentiel dans la résolution des conflits locaux, y compris notamment les litiges relatifs à la répartition des terres (Gasarasi & Musahara 2004) évitant ainsi que ceux-ci ne prennent des proportions démesurées.

L'État a par ailleurs mis sur pied la *National Unity and Reconciliation Commission* (« NURC » ou commission nationale pour l'unité et la réconciliation) pour relever le défi de l'épanouissement de la confiance et la réconciliation sur le plan national et au cœur des communautés ravagées par le génocide. Inspirée par les accords de paix d'Arusha de 1993, la NURC fut établie en 1999 dans le but d'organiser et de superviser les consultations populaires ainsi que diverses manifestations et procédés dans le cadre de la promotion de la réconciliation nationale comme notamment la ré-éducation (*ingando*) et les camps de solidarité. De plus, la nouvelle constitution nationale introduisit des conciliateurs locaux (*abunzi*) au sein de chaque communauté, chargés de résoudre les litiges mineurs. Si l'efficacité ou l'impact de ces mesures et de ces institutions est discutable<sup>47</sup>, elles attestent néanmoins de la détermination du gouvernement de FPR à rompre avec les politiques fractionnelles et la discrimination institutionnelle du passé et l'effet polarisant de celles-ci sur les communautés locales. Dans le cadre de ses efforts visant à mettre un terme à la discrimination institutionnalisée, le gouvernement a également pris la décision d'abolir la pratique de l'identification ethnique dans les documents officiels et de mettre fin à l'utilisation des quotas dans le recrutement des établissements scolaires et de toute autre institution publique. Désormais, aucun Rwandais n'est entravé par son identité ethnique dans son parcours scolaire ou professionnel, ou plutôt, ceci est la situation officielle.

## **Consolidation de la crédibilité et de la légitimité**

---

<sup>46</sup> Lorsque les partis ne parviennent pas à se mettre d'accord, le sujet est reporté à une date ultérieure et doit être débattu jusqu'à ce qu'un consensus soit finalement établi.

<sup>47</sup> Voir, par exemple, Zorbas (2007).

Les efforts initialement déployés par le FPR pour établir sa crédibilité ne se limitaient pas à convaincre les membres de la communauté internationale (et plus particulièrement les donateurs) de sa légitimité en tant que groupe apte à stabiliser et à gouverner le pays. Il lui fallait également convaincre, au sein même du Rwanda, une majorité hostile et méfiante qui avait fait l'objet d'une propagande suggérant que les Tutsis tentaient d'établir un système dont ils se serviraient pour opprimer les Hutus. Le nouveau gouvernement agit rapidement pour apaiser les craintes de cette majorité en déployant des politiques et des actions délibérées. En plus de sa décision (son poids militaire et politique écrasant mis à part) d'instaurer un gouvernement d'unité nationale au sein duquel les autres partis étaient inclus, le régime entreprit de réintégrer sans perdre de temps les éléments de l'armée vaincue, pratiquement tous Hutus, dans la nouvelle armée nationale, en accordant à certains des positions de haut rang. Si ces mesures n'ont pas immédiatement changé l'apparence globale de la nouvelle armée dont l'incarnation précédente, à savoir l'Armée Patriotique Rwandaise, avait vu le jour sous la forme d'un groupe à prédominance Tutsi, elles signalaient toutefois l'intention du FPR de développer une armée inclusive. Malgré les démonstrations manifestes du gouvernement de sa volonté (pour ne pas dire sa détermination) de construire une armée non exclusive, certains critiques continuèrent à faire remarquer la prédominance des Tutsi parmi ses rangs, surtout au niveau du corps des officiers.

Au fil du temps toutefois, des mesures délibérées furent prises pour élargir l'armée à toutes les personnes éligibles, sans aucune restriction. Certaines sources provenant des grades supérieurs<sup>48</sup> suggèrent que les grades inférieurs contiennent désormais plus de Hutus que de Tutsis<sup>49</sup>. Cette question particulière mise à part, selon d'autres sources<sup>50</sup>, la nouvelle apparence de l'armée serait tout aussi liée au fait que les jeunes Tutsis préfèrent ne pas s'enrôler ou qu'ils quittent l'armée pour poursuivre d'autres opportunités, qu'à une politique délibérée de la part du gouvernement et de l'armée visant à augmenter la représentation des Hutus. Cette évolution, parallèlement à d'autres développements, ne s'est pas déroulée, selon des sources provenant de l'armée, sans avoir un impact psychologique au sein des communautés d'où provenaient ces hommes et ces femmes militaires réintégrés et récemment recrutés. Au final, ce résultat permit de rassurer les sceptiques que le nouveau gouvernement ne cherchait pas à instaurer une ethnocratie Tutsi, et il permit à l'État par la même occasion de renforcer sa crédibilité sur le plan interne.

La croisade intransigeante livrée par le gouvernement contre la corruption constitue également une source importante de crédibilité interne. Si lors des stades initiaux de son mandat, les cadres du FPR avaient tendance à s'enrichir en tirant parti de leur position<sup>51</sup>, au cours des récentes années, on a constaté une intolérance accrue envers les délits de commission et les abus de pouvoir, de biens et de ressources publiques. Au Rwanda le slogan « tolérance zéro au niveau de la corruption » a un sens entièrement pratique et n'est pas simplement utilisé pour les inquiétudes des donateurs. Les accusations de corruption, certaines visant des cadres supérieurs du FPR et des représentants gouvernementaux, représentent une grande proportion des procès portés devant les tribunaux, parallèlement aux

---

<sup>48</sup> Source : plusieurs entretiens menés en 2006, 2007 et 2008.

<sup>49</sup> Cette affirmation soulève la question de savoir quelle méthode fut employée par l'armée pour identifier l'ethnie des recrues dans la mesure où les documents officiels ne comportent plus cette information depuis plusieurs années. On pourra toutefois conclure sans risque d'erreur que la majorité des recrues n'appartenant pas à l'APR au moment où celle-ci envahit le Rwanda ou au moment elle s'empara du pouvoir, le recrutement continu pendant la guerre mise à part, et ceux nés au Rwanda avant l'invasion, seraient des Hutu.

<sup>50</sup> Source : entretiens (2006, 2007 & 2008).

<sup>51</sup> Source : entretiens menés avec divers représentants gouvernementaux, anciennement et d'actuellement en poste (novembre 2007 & janvier 2008).

accusations liées au génocide. Lorsque la culpabilité de la personne accusée ne peut pas être prouvée par les tribunaux judiciaires, des mesures administratives (lesquelles ne sont pas entièrement sans controverse même au sein des cercles de cadres du RPF), sont déployées pour prendre en charge les personnes accusées d'abus de fonds publics, de conflits d'intérêt, de népotisme ou de demandes de pots de vin. Ceci est une rupture totale avec la Seconde République où les proches et les amis du Président Habyarimana et de son épouse, formaient avec le couple présidentiel un cercle intérieur appelé « *akazu* »<sup>52</sup>, et étaient pratiquement au dessus de la loi. D'une certaine manière, le gouvernement du FPR s'est servi de la lutte contre la corruption comme d'un outil important pour légitimer sa position, laquelle est perçue comme étant dans l'ensemble juste et au dessus de tout soupçon. Dans la mesure où il avait succédé à un régime perçu par beaucoup comme étant fractionnel, corrompu et despotique, il devint impératif pour le gouvernement du FPR de prouver qu'il était différent.

La politique d'inclusivité du régime et sa détermination à empêcher tout abus de ressources publiques sont motivées à la fois par la détermination du FPR à souligner sa différence par rapport à ses prédécesseurs et par la peur de l'échec éprouvée par ses cadres et ses membres. Les anciens exilés désormais au pouvoir sont en effet déterminés à garantir qu'ils n'aient plus jamais à fuir leur propre pays ni à être expulsés par la force, et ils réalisent que le seul moyen de garantir ceci est de ne pas décevoir les espoirs de la société rwandaise dans son ensemble et de démontrer qu'ils n'abusent ni de leur position ni de leurs pouvoirs. Ils comprennent que tout échec pourrait se traduire par une désaffection populaire et aboutir à des actes de violence similaires à ceux qui ont provoqué l'exode massif de Tutsis et leurs exils subséquents s'étalant sur des décennies. Le prix d'un tel échec est par conséquent un facteur incitatif majeur, obligeant les membres du régime à rester à la hauteur des attentes de la population ; ce prix explique également ce qui a poussé le FPR au pouvoir depuis 1994 à détenir un mandat record<sup>53</sup>.

### **Le chœur de critiques**

En dépit des accomplissements cités ci-dessus, le régime du FPR a fait l'objet et continue de faire l'objet de vives critiques de la part d'un grand nombre d'analystes et de commentateurs, parmi lesquels figurent des experts étudiant la société, l'histoire et la politique rwandaise depuis plusieurs années. Ces critiques portent sur un vaste éventail de sujets. Reprenant les arguments avancés par un grand nombre d'observateurs simples et par d'autres plus attentifs, Philip Reyntjens (2004 : 187) affirme que le « Rwanda ne connaît pas actuellement une démocratie ni une réconciliation mais une dictature et une exclusion ». Il s'agit d'une critique extraordinaire dans le contexte d'un pays où les régimes précédents n'avaient même pas accordé aux Tutsis les 10 à 20 pour cent des postes auxquels ils avaient légalement droit dans les collectivités (dans l'armée, les services publics ou l'enseignement). À titre d'exemple, un examen détaillé des listes des représentants gouvernementaux et des membres du cabinet en poste depuis 1994 montre qu'il y a et qu'il y a eu de nombreux Hutus au sein du gouvernement et du cabinet, un grand nombre de ceux-ci étant membres du FPR. Tandis que les Tutsis détenant des postes au sein du gouvernement ou du cabinet, actuellement et au cours des premières années de l'administration du FPR, ne sont pas tous ou n'étaient pas tous membres du parti dirigeant. Et, comme il l'a été souligné précédemment, la constitution de

---

<sup>52</sup> Signifie littéralement « petite maison ».

<sup>53</sup> La peur de l'échec et la volonté de réussir sont fréquemment évoqués comme des facteurs incitatifs très importants dans de nombreux entretiens menés auprès des représentants du parti et de l'État tout au long des années 2005/2008.

2003 prévoit des dispositions visant à partager le pouvoir entre le FPR et les autres partis politiques légalement reconnus. Ceci ne va pas simplement à l'encontre de la théorie de Reyntjens selon laquelle le FPR limite « l'accès des Tutsis au pouvoir, à la fortune et au savoir » mais affaiblit également la tentative visant à associer le gouvernement du FPR à celui d'Habyarimana en affirmant qu'un « réseau clientéliste appelé *akazu* accumule les richesses et les privilèges » (Reyntjens 2004 : 187; 208). Les témoignages de divers Rwandais, parmi lesquels figurent des membres de la communauté Hutu nés et élevés au Rwanda, affirmant que le régime de Kagame a ouvert des portes à « tout le monde » au niveau de l'enseignement et du travail, indépendamment de leur affiliation ethnique<sup>54</sup>, remettent en cause l'assertion que les places sont réservées aux Tutsis.

L'allégation de l'existence d'un nouveau *akazu* au Rwanda est une question qu'il est nécessaire d'examiner soigneusement. Selon Adelman et Suhrke (2000), *akazu* signifie « *petite maison* ». Ce terme, dont l'origine provient de la « référence à la cour intérieure du roi dans le Rwanda pré-colonial » était employé pendant les années Habyarimana pour désigner :

le cercle intérieur proche du Président Habyarimana avec une connotation d'abus de pouvoir et de privilèges ; dans la mesure où ce cercle était principalement composé de l'entourage familial de l'épouse d'Habyarimana et que ces personnes détenaient le contrôle de la majorité des grandes entreprises du pays et influençaient les politiques internes et externes ; ce cercle était également surnommé le Clan de Madame (p. 367).

Les allégations de l'existence d'un *akazu* sous le régime actuel ne sont pas inhabituelles au sein des communautés d'expatriés rwandais ou des critiques du gouvernement rwandais. Il n'est pas non plus inhabituel que les auteurs de ces allégations ne soient pas en mesure de nommer les membres de ce nouvel *akazu*. Mais qu'en pensent les Rwandais ?

Lorsqu'on leur demande de nommer les personnes « les plus puissantes » du pays, beaucoup de Rwandais ont du mal à nommer qui que ce soit, mis à part le Président Kagame<sup>55</sup>. Ils expliquent cette difficulté par le fait que les responsables hauts placés du parti dirigeant et de l'armée, qu'ils considèrent comme étant « très puissants », sont fréquemment poursuivis en justice, mis en prison ou démis de leurs fonctions sur le compte de corruption ou d'autres formes d'abus de pouvoir. Si les personnes interviewées ont mentionné le fait que le FPR est effectivement impliqué dans la vie économique et possède un certain nombre d'entreprises ou de parts dans des sociétés, aucun proche du Président Kagame ou de son épouse ne possède, à ce que l'on sache, de grosses entreprises similaires à celles que possédaient les proches d'Agathe Habyarimana. Peut-être plus intéressante encore, dans le cadre de cette question, est la réponse donnée par un critique du gouvernement très connu, membre du parti politique d'opposition frappé de prescription, le Mouvement Démocratique Républicain (MDR). Lorsqu'on demanda à celui-ci de citer la principale différence entre le régime du FPR et celui d'Habyarimana, il répondit sans aucun détour : « dans ce gouvernement-ci, personne n'est au-dessus des lois ». Cette réponse remet également en doute les allégations de l'existence d'un nouvel *akazu* et de toute manifestation d'impunité et d'abus de privilège semblable à l'ancien *akazu*.

Selon Strauss (2006) :

---

<sup>54</sup> Entretiens et conversations depuis 2000.

<sup>55</sup> Aucune personne interrogée n'a cité l'épouse du président.

À l'intérieur du Rwanda, le FPR est allergique à toute dissidence politique. La liberté de l'expression politique demeure gravement limitée ; le gouvernement a fréquemment muselé la presse critique ainsi que les organismes indépendants de société civile, notamment ceux préconisant les droits de l'homme... Le régime justifie souvent la répression comme un moyen de mettre fin à « l'idéologie génocidaire » et au « divisionnisme » (pp. 243-244).

Les accusations d'intolérance envers la dissidence portées à l'encontre du gouvernement du FPR ne sont pas inhabituelles (Corey et Joireman 2004). L'accusation selon laquelle le gouvernement limiterait l'expression politique libre et la liberté de la presse est également habituelle. À l'heure actuelle, il n'existe aucune preuve irréfutable, d'une manière ou d'une autre, du degré de dissidence au sein du parti dirigeant ou au sein du gouvernement. Les recherches actuellement en cours au sein des rouages intérieurs de ces deux entités mettent toutefois en évidence des débats détaillés et profonds couvrant un vaste éventail de sujets. Mais la question de savoir si ces débats présentent ou non les signes d'une dissidence doit faire l'objet de recherches supplémentaires. Les répondants, englobant des ministres hauts placés et leurs conseillers, civils et militaires, suggèrent toutefois que contrairement à l'opinion populaire, le Président Kagame ne domine pas les discussions ou n'impose pas son point de vue. Des entretiens menés auprès de journalistes locaux suggèrent qu'une certaine intolérance existe envers la liberté de la presse mais que celle-ci est sans doute largement exagérée. La lecture de journaux indépendants semble confirmer cette opinion<sup>56</sup>.

S'il est vrai que certaines ONG et quelques organismes de sociétés civiles se sont attirés les foudres du gouvernement et ont été bannis ou expulsés du pays, il est nécessaire de procéder à davantage de recherches pour établir si ces exemples constituent ou pas des cas d'intolérance. Les informations disponibles à l'heure actuelle suggèrent qu'une telle conclusion devra être établie avec prudence. Il est vrai toutefois que certaines mesures punitives prises envers certains membres de la presse, de l'opposition globale, d'ONG et de groupes de société civile furent justifiées par le fait que ces derniers encourageaient le « divisionnisme » ou « l'idéologie génocidaire ». Il existe également quelques cas de harcèlement de journalistes par la police<sup>57</sup>. Les preuves disponibles, actuellement inconcluantes, suggèrent toutefois que ce type de comportement n'est pas toléré par l'État et qu'il ne reste pas impuni<sup>58</sup>.

## Conclusion

Comme le montre la discussion ci-dessus, la récurrence de la violence politique au Rwanda s'explique par plusieurs facteurs internes et externes. L'histoire des conflits débute avec le régime colonial belge, durant lequel la position sociale, politique et économique du royaume fut altérée dans l'intérêt de la modernisation et de la rationalisation. Les politiques de discrimination de l'époque coloniale à l'encontre de la majorité Hutu et en faveur de la minorité Tutsi puis le retournement de cette situation en faveur des Hutus laissèrent de lourdes séquelles de rancœur et d'animosité ethniques et semèrent les germes de la dictature, de l'exclusion politique et de la violence. Les dirigeants post-coloniaux ne furent pas en

---

<sup>56</sup> Voir par exemple les journaux « Rwanda Newline » et « Focus ». Les attaques du Rwanda Newline envers certains représentants gouvernementaux civils et militaires sont particulièrement vitrioliques et mentionnent des accusations de corruption.

<sup>57</sup> Voir par exemple « Police used to beating journaliste » (utilisation des forces de l'ordre pour brutaliser un journaliste), The Sunday Times (9.12.07).

<sup>58</sup> Voir : la police révèle l'identité de « du policier agresseur », The Sunday Times (9.12.07) ; et La police enquête sur l'attaque d'un journaliste par un officier des forces de l'ordre, The New Times (8.12.07).

mesure de surmonter les amères séquelles laissées par le régime colonial belge, celles-ci s'avérant trop graves ; ces séquelles allaient représenter un obstacle majeur à l'émergence d'un consensus parmi les élites sur les règles du jeu politique. Au lieu de convenir ensemble de la direction à prendre pour faire avancer le pays, les élites politiques post-coloniales, divisées en diverses factions, cherchèrent plutôt à obtenir le contrôle du pouvoir et à conserver celui-ci le plus longtemps possible en excluant systématiquement leurs rivaux.

L'exode massif des Tutsis partis chercher asile dans les pays limitrophes et la décision des gouvernements dominés par les Hutus d'interdire à ceux-ci et à leurs descendants le retour au pays, jouèrent également un rôle important dans l'apparition du conflit armé. Motivés par le désir de retourner vivre dans un pays où ils avaient un sentiment d'appartenance et par leur échec d'intégration dans leurs pays d'accueil, les réfugiés Tutsi eurent recours à la lutte armée pour revenir par la force au Rwanda. Plusieurs facteurs favorisèrent leur retour, ils furent en effet aidés par la prolifération des conflits armés dans la région des Grands Lacs qui leur permit d'acquérir une formation et une expérience militaires particulièrement précieuses ; par le soutien financier et matériel offert par les États solidaires et par les réfugiés qui avaient prospéré en exil ; par la fin de la guerre froide qui permit aux Tutsis de se préparer à la guerre et d'envahir le Rwanda sans provoquer l'intervention des grandes puissances ; par le soutien aveugle accordé au Rwanda par ses alliés et ses amis au sein de la région et au-delà, donnant au régime d'Habyarimana le courage de violer les droits de l'homme et créant les conditions propices pour faire éclater la guerre ; et par la porosité des frontières qui permit aux rebelles de mener avec succès un recrutement clandestin et qui facilita l'invasion du Rwanda, permettant aux rebelles de pénétrer dans le pays sans être détectés.

Le FPR adopta un plan de 8 points pour garantir le retour des exilés au Rwanda de quelque manière que ce soit. Ce plan comprenait la promotion de l'unité nationale et de la réconciliation ; l'établissement d'une véritable démocratie ; la sécurité de tous les Rwandais ; la suppression de toute forme de corruption ; le rapatriement et la réinstallation des réfugiés rwandais ; l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à encourager le bien-être social de tous les Rwandais ; la construction d'une économie intégrée et autonome ; et la poursuite d'une politique étrangère basée sur l'égalité, une coexistence pacifique et un avantage mutuel entre le Rwanda et d'autres pays.<sup>59</sup>

Depuis son arrivée au pouvoir, parallèlement aux vives critiques dont il a fait l'objet, le FPR a été acclamé par diverses sources pour les résultats fulgurants qu'il a réalisés dans le cadre de la reconstruction du pays et de la remise sur pied de l'État. L'une des principales caractéristiques de la politique du FPR, le démarquant des politiques de ses prédécesseurs, est la volonté démontrée par l'État, en dépit de ses nombreuses faiblesses, de transcender les politiques d'exclusion ethnique et régionale dans toutes les sphères de la vie publique. Il est difficile de prédire avec précision ce que l'avenir réservera au pays. Ce que l'on peut avancer avec certitude toutefois, c'est que si le Rwanda replonge dans des conflits ethniques et politiques, ceux-ci ne seront pas causés par l'exclusion et par la répression systématique de la politique du gouvernement du FPR au cours des treize premières années de son mandat.

---

<sup>59</sup> Voir le site officiel de la République du Rwanda ([www.rwanda1.com/government/](http://www.rwanda1.com/government/)).

## Références :

- African Rights, 1998. *Rwanda : the insurgency in the north west*, Londres : African Rights
- Adelman, H. 2000, 'Canadian policy in Rwanda', chez Adelman, H and Suhrke, A, (eds.), *The Rwanda Crisis from Ouganda to Zaïre : The Path of a Genocide*, New Brunswick et Londres : Transaction Books
- Baranyizigiye, Jean d'Arc. 1999, 'Organisation politique et administrative du Rwanda sous la Domination Belge: 1916-1952'. Mémoire de licence: Université Nationale du Rwanda
- Callamard, A. 2000. 'French Policy in Rwanda', chez Adelman, H and Suhrke, A, (eds.), *The Rwanda Crisis from Ouganda to Zaïre: The Path of a Genocide*, New Brunswick et Londres: Transaction Books.
- Chretien, J-P. 2003. *The Great Lakes of Africa: Two Thousand Years of History*, New York: Zone Books.
- Communauté Rwandaise de France, 'Mémorandum sur la Crise Politique Actuelle au Rwanda'. Décembre 1990.
- Corey, A et Joireman, SF, 'Retributive justice : The Gacaca courts in Rwanda', *African Affairs*, 103, 410 (2004)
- Erny, P. 1994. *Rwanda 1994 : Clé Pour Comprendre le Calvaire d'un Peuple*. Paris: Éditions l'Harmattan.
- Gachuruzi, SB. 2000. 'The role of Zaïre in the Rwandais conflict', chez Adelman, H and Suhrke, A, (eds.), *The Rwanda Crisis from Ouganda to Zaïre: The Path of a Genocide*, New Brunswick et Londres : Transaction Books.
- Gasarasi, C & H. Musahara. 2004. 'The Land Question in Kibungo Province'. Série no. 12 des Cahiers du Centre de Gestion des Conflits. Éditions de l'Université Nationale du Rwanda.
- Gatwa, T. 2005. *The Churches and Ethnique Ideology in the Rwandan Crises 19001994*. Milton Keynes: Regnum Books International.
- Herbst, J. 2006. 'Conflict in Africa: Armies, rebels and geography', chez Clapham, C; Herbst, J, et Mills, G, (eds.), *Big African States*, Johannesburg: Wits University Press.
- Jefremovas, V. 2002. *Brickyards to Graveyards: From Production to Genocide in Rwanda*, New York: State University of New York Press.
- Kakwenzire, J, et Kamukama, D. 2000. 'The development and consolidation of extremist forces in Rwanda 1990-1994', chez Adelman, H, and Suhrke, A (eds.), *The*

**Transaction Publishers.**

Karekezi, T. 1982. *Les partis politiques au Rwanda, Mémoire de Licence* Bujumbura.

Kasfir, N. 1976. *The Shrinking Political Arena : Participation and Ethniquéity in African Politics, with a Case-Study of Ouganda*. Berkeley : University of California Press.

Kimonyo, J-P. Rwanda, *Un Génocide Populaire*. Paris : Karthala (à paraître)

Kiyaga-Nsubuga, J. 2004. 'Uganda : The Politics of 'Consolidation' under Museveni's Regime, 1996-2003'. In T.M. Ali & R.O. Matthews, eds. *Durable Peace : Challenges for Peacebuilding in Africa*. Toronto, Buffalo & Londres : University of Toronto Press

Linden, I. 1999. *Christianisme et Pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*. Paris : Karthala.

Liversage, H. 2003. 'Overview of Rwanda's Land Policy and Land Law and Key Challenges for Implementation'. DFID/Ministère des Terres, de la Réinstallation & de l'Environnement (MINISTÈRE), État du Rwanda.

Longman, T. 2004. 'Obstacles to Peacebuilding in Rwanda'. Chez T.M. Ali & R.O. Matthews, eds. *Durable Peace : Challenges for Peacebuilding in Africa*. Toronto, Buffalo & Londres : University of Toronto Press.

Longman, T. 1999. 'State, Civil Society & Genocide in Rwanda'. chez R. Joseph (ed) *State, Conflict and Democracy in Africa*. Boulder & Londres : Lynne Rienner Publishers.

Lugan, B. 1997. *Histoire du Rwanda : De la Préhistoire à Nos Jours*. Entrepilly : Bartillat.

Mamdani, M. 2001. *When Victims Become Killers : Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

Moncrieffe, J & R. Eyben. 2007. *The Power of Labelling: how we categorize and why it matters*. Londres :Earthscan Ltd.

Munyarugerero, F-X. 2003. *Réseaux, Pouvoirs, Oppositions : La Compétition Politique au Rwanda*. Paris : Éditions l'Harmattan.

Murego, D. 1975. *La Révolution Rwandaise, 1959-1962*. Louvain : Publication de l'Institut des sciences politiques et sociales.

Nkundabagenzi, F, 1961. *Rwanda Politique 1958-1960*, Bruxelles : Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique.



NKunzumwami, E, 1996. *La Tragédie Rwandaise: Historique et Perspectives*, Paris: L'Harmattan.

Otunnu, O. 2000a. 'Rwandan Refugees and Immigrants in Uganda', chez Adelman, H, and Suhrke, A (eds.), *The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire: The Path of a Genocide*, New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.

Otunnu, O. 2000b. 'An historical analysis of the invasion by the Rwanda Patriotic Army (RPA)', chez Adelman, H, and Suhrke, A (eds.), *The Rwanda Crisis from Uganda to Zaire: The Path of a Genocide*, New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.

Pottier, J. 2002. *Re-Imagining Rwanda: Conflict, Survival and Disinformation in the late Twentieth Century*. Cambridge: Cambridge University Press.

Prunier, G. 1997. *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*, Londres : Hurst & Co.

Reyntjens, F. 1994. *L'Afrique des Grands Lacs en Crise : Rwanda, Burundi: 1988/1994*, Paris: Karthala.

Rugengamanzi. 1999 *L'évolution politique du Rwanda: 1959-1973, Mémoire de licence UNR*.

Rurangwa, E., 'Land Administration and Development in Rwanda'. Document présenté à la réunion du groupe d'experts portants sur le régime foncier : New Legal Frameworks and Tools. UN-Gigiri, Nairobi, Kenya, Novembre 10-12, 2004.

Rusatira, L. 2005. *Rwanda : Le Droit à l'Espoir*. Paris: l'Harmattan.

Semujanga, J. 2003. *Origins of Rwandan Genocide*. New York : Humanity Books.

Strauss, S. 2006. *The Order of Genocide: Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca et Londres : Cornell University Press.

Tull, DM, et Mehler, A, 'The hidden costs of power sharing: Reproducing insurgent violence in Africa', *African Affairs*, 104, 416, (2005), pp.375-398.

Uvin, P. 1997. *Aiding Violence: The Development Enterprise in Rwanda*, West Hartford, CT: Kumarian Press.

Vansina, J. 2004. *Antecedents to Modern Rwanda: The Nyiginya Kingdom*, Oxford et Kampala: James Currey & Fountain Publishers.

Vidal, C. 1991. *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*, Paris: Karthala.

Wallis, A. 2006. *Silent Accomplice: The Untold Story of France's Role in Rwanda's Genocide*, Londres : I.B. Tauris & Co. Ltd.

Waugh, C.M. 2004. *Paul Kagame and Rwanda: Power, Genocide and the Rwandan*

*Patriotic Front*. Caroline du Nord : MacFarland & Co. Inc.

Willame, JC, 'Aux sources de 'hécatombe rwandaise'', Cahiers Africains, Bruxelles, 14, (1995), pp.71-72.

Young, J. 2004. 'Post-Civil War Transition in Ethiopia'. chez T.M. Ali & R.O.

39

Matthews (eds) *Durable Peace : Challenges for Peacebuilding in Africa*. Toronto, Buffalo & Londres : University of Toronto Press.

Zorbas, E. 2007. *Reconciliation in Post-Genocide Rwanda : Discourse and Practice*.  
Thèse soumise en exécution partielle dans le cadre du diplôme de doctorat en études de développement. Development Studies Institute, London School of Economics and Political Science, University of London.

## CSRC Series 2 Working Papers

- WP1 James Putzel, 'War, State Collapse and Reconstruction: phase 2 of the Crisis States Programme' (September 2005)
- WP2 Simonetta Rossi and Antonio Giustozzi, 'Disarmament, Demobilisation and Reintegration of ex-combatants (DDR) in Afghanistan: constraints and limited capabilities', (June 2006)
- WP3 Frederick Golooba-Mutebi, Gabi Hesselbein and James Putzel, 'Political and Economic Foundations of State making in Africa: understanding state reconstruction', (July 2006)
- WP4 Antonio Giustozzi, 'Genesis of a Prince: the rise of Ismail Khan in western Afghanistan, 1979-1992' (September 2006)
- WP5 Laurie Nathan, 'No Ownership, No Peace: the Darfur Peace Agreement', (September 2006)
- WP6 Niamatullah Ibrahim, 'The Failure of a Clerical Proto-State: Hazarajat, 1979-1984' (September 2006)
- WP7 Antonio Giustozzi, 'Tribes and Warlords in Southern Afghanistan, 1980-2005' (September 2006)
- WP8 Joe Hanlon, Sean Fox, 'Identifying Fraud in Democratic Elections: a case study of the 2004 Presidential election in Mozambique'
- WP9 Jo Beall, 'Cities, Terrorism and Urban Wars of the 21<sup>st</sup> Century', (February 2007)
- WP10 Dennis Rodgers, 'Slum Wars of the 21<sup>st</sup> Century: the new geography of conflict in Central America', (February 2007)
- WP11 Antonio Giustozzi, 'The Missing Ingredient: non-ideological insurgency and state collapse in Western Afghanistan 1979-1992', (February 2007)
- WP12 Suzette Heald, 'Making Law in Rural East Africa: SunguSungu in Kenya', (March 2007)
- WP13 Anna Matveeva, 'The Regionalist Project in Central Asia: unwilling playmates', (March 2007)
- WP14 Sarah Lister, 'Understanding State Building and Local Government in Afghanistan', (June 2007)
- WP15 Pritha Venkatachalam, 'Municipal Finance Systems in Conflict Cities: case studies on Ahmedabad and Srinagar, India', (July 2007)
- WP16 Jason Sumich, 'The Illegitimacy of Democracy? democratisation and alienation in Maputo, Mozambique', (September 2007)
- WP17 Scott Bollens, 'Comparative Research on Contested Cities: lenses and scaffoldings', (October 2007)
- WP18 Deborah Potts, 'The State and the informal in sub-Saharan African economies: revisiting debates on dualism', (October 2007)
- WP19 Francisco Gutiérrez Sanín, Tatiana Acevedo and Juan Manuel Viatela, 'Violent liberalism? State, conflict, and political regime in Colombia, 1930-2006: an analytical narrative on state-making', (November 2007)
- WP20 Stephen Graham, 'RoboWar™ Dreams: Global South Urbanisation and the US Military's 'Revolution in Military Affairs'', (November 2007)
- WP21 Gabi Hesselbein, 'The Rise and Decline of the Congolese State: an analytical narrative on state-making', (November 2007)
- WP22 Diane Davis, 'Policing, Regime Change, and Democracy: Reflections from the Case of Mexico', (November 2007)
- WP23 Jason Sumich, 'Strong Party, Weak State? Frelimo and State Survival Through the Mozambican Civil War: an analytical narrative on state-making', (December 2007)
- WP24 Elliott Green, 'District Creation and Decentralisation in Uganda', (January 2008)
- WP25 Jonathan DiJohn, 'Conceptualising the Causes and Consequences of Failed States: A Critical Review of the Literature', (January 2008)
- WP26 James Putzel, Stefan Lindemann and Claire Schouten, 'Drivers of Change in the Democratic Republic of Congo: The Rise and Decline of the State and Challenges For Reconstruction - A Literature Review', (January 2008)
- WP27 Frederick Golooba Mutebi, 'Collapse, war and reconstruction in Uganda: An analytical narrative on state-making', (January 2008)

Ces documents sont téléchargeables sur le site Web de Crisis States ([www.crisisstates.com](http://www.crisisstates.com)) où une liste actualisée de toutes nos publications, y compris nos documents de discussion, publications hors-série et documents de consultation de la Série 1, est disponible.



The Crisis States Research Centre aims to examine and provide an understanding of processes of war, state collapse and reconstruction in fragile states and to assess the long-term impact of international interventions in these processes. Through rigorous comparative analysis of a carefully selected set of states and of cities, and sustained analysis of global and regional axes of conflict, we aim to understand why some fragile states collapse while others do not, and the ways in which war affects future possibilities of state building. The lessons learned from past experiences of state reconstruction will be distilled to inform current policy thinking and planning.

## **Crisis States Partners**

### **Ardhi University**

Dar es Salaam, Tanzania

### **Collective for Social Science Research**

Karachi, Pakistan

### **Developing Countries Research Centre (DCRC)**

University of Delhi

Delhi, India

### **Department of Environmental and Geographical Sciences**

University of Cape Town

Cape Town, South Africa

### **Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales (IEPRI)**

Universidad Nacional de Colombia

Bogotá, Colombia

### **Makerere Institute of Social Research**

Makerere University

Kampala, Uganda

## **Research Components**

Development as State-Making

Cities and Fragile States

Regional and Global Axes of Conflict

### **Development Studies Institute (DESTIN)**

LSE, Houghton Street, London WC2A 2AE

Tel: +44 (0)20 7849 4631

Fax: +44 (0)20 7955 6844

Email: [csp@lse.ac.uk](mailto:csp@lse.ac.uk)

Web: [www.crisisstates.com](http://www.crisisstates.com)